Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8270762
Centre d'intérêt: 260

Darveau, Alphonse.

Dossier scolarité prolongée : document de travail : deuxième partie / Alphonse Darveau. -- Montréal : Commission des écoles catholiques de Montréal, Réseau des écoles spéciales, 1981.
87, [14] p. ; 28 cm.

Bibliogr.: p. [89]. Notes bibliogr. au bas des p.

Cote Dewey: 371.9'09714/D227d Cote LC: LC/3984.2/.03

Descripteur(s): *Education spéciale *Handicapé *Intégration *Loisir *Service communautaire *Questionnaire *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Centre Sainte-Anastasie (Montréal, Québec) *Centre Baril (Montréal, Québec) *École Joseph-Charbonneau (Montréal, Québec) *Hôpital Rivière-des-Prairies (Montréal, Québec)

Identificateur(s) de sujet: *Scolarité prolongée

Deuxième partie du ##Dossier## constitué pour donner suite à la loi no 9 (1978) qui oblige les commission scolaires à fournir aux handicapés de seize à 21 ans qui en ont besoin le complément de formation facilitant leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Ce deuxième volet porte sur l'intégration aux loisirs et aux services communautaires. Il traite: 1. de la situation des élèves des écoles de la CECM touchées par la loi no 9; 2. de la situation actuelle des loisirs et des services communautaires accessibles à ces élèves; 3. de la situation désirée pour l'handicapé en scolarité prolongée en ce qui concerne son intégration aux loisirs et services communautaires.

L'étude a été menée à l'aide de la méthode SGRE (Système de gestion des ressources éducatives); on a retenu trois étapes de la composante "planification" de ce système, soit l'analyse de la situation (en 1978-1979), la détermination des objectifs et l'élaboration des plans d'action. Des questionnaires (reproduits en annexe) ont été envoyé aux parents et aux responsables de résidences touchés par le projet. Le document étudie tour à tour la situation de l'intégration dans les institutions suivantes: le Centre Sainte-Anastasie, le Centre Baril, l'école Joseph-Charbonneau et l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

Les recommandations suivantes sont formulées: 1. que les écoles collaborent avec leur comité d'école pour réclamer de la ville de Montréal des loisirs pour leurs jeunes de 17 à 21 ans, en dehors des heures de classe et durant les vacances d'été; 2. que des pressions soient exercées pour que les handicapés puissent s'intégrer aux loisirs offerts par le service des sports et loisirs à des prix spéciaux; 3. que des pressions soient faites auprès des organismes concernés pour que les personnes handicapées physiques et mentales puissent jouir d'un service de transport adapté à leurs conditions.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Notice(s) connexe(s): 8270761
Auteur de l'analyse: jr

E D U Q 8270762

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

RESEAU DES ECOLES SPECIALES

DOSSIER SCOLARITE PROLONGEE

DEUXIEME PARTIE

C.E.C.M.
Réseau des écoles spéciales
avril 1981

Document de travail

Alphonse Darveau

E D U Q 8270762

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL
RESEAU DES ECOLES SPECIALES

DOSSIER SCOLARITE PROLONGEE
DEUXIEME PARTIE

C.E.C.M.
Réseau des écoles spéciales
avril 1981

Document de travail

Alphonse Darveau

cecm
Réseau des écoles spéciales

date 1981/04/22

memo

AUX: DIRECTEUR DU RESEAU DES ECOLES SPECIALES
DIRECTEURS D'ECOLE DU R.E.S.
CONSEILLERS DU R.E.S.
COMITE REGIONAL DE PARENTS

DE: Mme Nicole Ranger-Durocher

Objet: Etude de la situation concernant la formation et l'intégration de la personne handicapée aux loisirs et services communautaires

Il me fait plaisir de vous transmettre le second volet de l'étude portant sur la scolarité prolongée. Cette deuxième partie concerne la formation et l'intégration de la personne handicapée aux loisirs et services communautaires.

Un plan d'action est proposé pour discussion au niveau des directions d'école et des comités d'école.

Je remercie toutes les personnes impliquées pour leur grande collaboration et, plus particulièrement, monsieur Alphonse Darveau pour son travail consciencieux.

Je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs et l'assurance de mon entière collaboration.

Nicole Ranger-Durocher
Directrice de la programmation
Réseau des écoles spéciales

NRD/fd

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	1
DEUXIEME PARTIE	3
L'étude de la situation concernant la formation et l'intégration de la personne handicapée aux loisirs et services communautaires	3
CHAPITRE I	5
L'étude de la situation actuelle des élèves du Centre Ste-Anastasie en scolarité prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires	5
INTRODUCTION	6
1.1 L'étude de la clientèle du Centre Ste-Anastasie	7
1.1.1 le dénombrement	7
1.2 L'étude des loisirs des élèves du Centre Ste- Anastasie à l'école, à la maison et à l'extérieur	11
1.2.1 les loisirs à l'école	11
1.2.2 les loisirs à la maison et à l'extérieur	12
1.2.2.1 jeux avec adultes	12
1.2.2.2 sports pratiqués	13
1.2.2.3 sports suivis à la T.V., à la radio ou ailleurs	13
1.2.2.4 les danses	14
1.2.2.5 autres loisirs	14

1.3 L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves du Centre Ste-Anastasie 15

1.3.1 à l'école 15

1.3.2 à l'extérieur de l'école 15

1.4 L'évaluation de la situation actuelle des élèves du Centre Ste-Anastasie concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires 16

1.4.1 l'évaluation de l'intégration aux loisirs 17

1.4.2 l'évaluation de l'intégration aux services communautaires 18

CHAPITRE II 19

L'étude de la situation actuelle des élèves du Centre Baril en scolarisation prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires 19

INTRODUCTION 20

2.1 L'étude de la clientèle du Centre Baril 21

2.1.1 le dénombrement 21

2.2 L'étude des loisirs des élèves de 17 ans et plus du Centre Baril à l'école, à la maison et à l'extérieur 24

2.2.1 les loisirs à l'école 25

2.2.2 les loisirs à la maison et à l'extérieur 26

2.2.2.1 jeux avec adultes 27

2.2.2.2 sports pratiqués 27

2.2.2.3 sports suivis à la T.V., à la radio ou ailleurs 28

2.2.2.4 danses 29

2.2.2.5 activités socio-culturelles 29

2.3 L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves actuellement en scolarisation prolongée 30

2.3.1 à l'école 30

2.3.2 à l'extérieur de l'école 32

2.4 L'évaluation de la situation actuelle des élèves du Centre Baril en scolarisation prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires 33

2.4.1 l'évaluation de l'intégration aux loisirs 33

2.4.2 l'évaluation de l'intégration aux services communautaires 34

CHAPITRE III 35

L'étude de la situation actuelle des élèves de l'école Joseph-Charbonneau en scolarité prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires 35

INTRODUCTION 36

3.1 L'étude de la clientèle de l'école Joseph-Charbonneau 37

3.1.1 le dénombrement 37

3.2 L'étude des loisirs des élèves de l'école Joseph-Charbonneau à l'école, à la maison et à l'extérieur 39

3.2.1 les loisirs à l'école 39

3.2.2 les loisirs à la maison et à l'extérieur 41

3.2.2.1 jeux avec adultes 42

3.2.2.2 sports pratiqués 42

3.2.2.3 loisirs socio-culturels 43

3.2.2.4 les danses 43

3.2.2.5 sports suivis à la T.V., à la radio ou à l'extérieur 44

3.3 L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves de l'école Joseph-Charbonneau 44

3.3.1 à l'école 44

3.3.2 à l'extérieur 45

3.4 L'évaluation de la situation actuelle des élèves de l'école Joseph-Charbonneau concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires 45

3.4.1 l'évaluation de l'intégration aux loisirs 45

3.4.1.1 la participation à l'école 45

3.4.1.2 les problèmes rencontrés 46

3.4.1.3 les loisirs à la maison et à l'extérieur 47

3.4.2 l'évaluation de l'intégration aux services communautaires 47

CHAPITRE IV 48

L'étude de la situation actuelle des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires 48

INTRODUCTION 49

4.1 L'étude de la clientèle de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée 49

4.1.1 le dénombrement 49

4.2 L'étude des loisirs des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée 50

4.2.1 au service de pédagogie 50

4.2.2 hors du service de pédagogie 51

4.3 L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée 51

4.3.1 les services aux élèves 51

4.4 L'évaluation de la situation actuelle des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires 52

4.4.1 l'évaluation de l'intégration aux loisirs 52

4.4.2 l'évaluation de l'intégration aux services communautaires 52

CHAPITRE V 53

La situation actuelle des loisirs et des services communautaires accessibles à la personne handicapée en scolarité prolongée 53

INTRODUCTION 54

5.1 L'étude des loisirs accessibles aux personnes handicapées dans la communauté 54

5.1.1 les organisations de loisirs 54

5.1.2 les lieux de loisirs 55

5.1.3 les loisirs 56

5.2 L'étude des services communautaires offerts aux personnes handicapées 57

5.2.1 les services médicaux 57

5.2.2 les services sociaux 58

5.2.3 autres services 60

5.3 L'évaluation de la situation des loisirs et services communautaires dans la société 60

5.3.1 les loisirs 61

5.3.2 les services communautaires 61

5.3.3 l'intégration 62

5.3.3.1 Les loisirs 62

5.3.3.2 aux services communautaires 63

CHAPITRE VI 65

La situation désirée pour la personne handicapée en scolarité prolongée concernant son intégration aux loisirs et services communautaires 65

INTRODUCTION 66

6.1 La situation désirée pour les élèves du Centre Ste-Anastasie 68

6.1.1 concernant les loisirs 68

6.1.1.1 l'information 68

6.1.1.2 la formation 68

6.1.1.3 la participation 69

6.1.1.4 l'aide 69

6.1.2 concernant les services communautaires 70

6.1.2.1 la formation 70

6.1.2.2 l'utilisation 70

RECOMMANDATIONS 71

6.2 La situation désirée pour les élèves du Centre Baril 72

6.2.1 concernant les loisirs 72

6.2.1.1 l'information 72

6.2.1.2 la formation 72

6.2.1.3 la participation 73

6.2.2 concernant les services communautaires 74

6.2.2.1 la formation 74

6.2.2.2 l'utilisation 74

RECOMMANDATIONS 75

6.3 La situation désirée pour les élèves de l'école Joseph-Charbonneau 76

6.3.1 concernant les loisirs 76

6.3.1.1 l'information 76

6.3.1.2 la formation 77

6.3.1.3 la participation 77

6.3.1.4 l'aide apportée 79

6.3.2 concernant les services communautaires 80

6.3.2.1 la formation 80

6.3.2.2 l'utilisation 81

RECOMMANDATIONS 81

6.4 La situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée 83

6.4.1 concernant les loisirs et services communautaires 83

CONCLUSION 84

RECOMMANDATIONS 86

REMERCIEMENTS

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE I

Carte des districts du service des sports et loisirs de Montréal

ANNEXE II

Questionnaire aux parents et responsables

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - **Répartition des élèves du Centre Ste-Anastasie pour l'année 1979-1980 selon le territoire de résidence**

Tableau 2 - Répartition des élèves du Centre Ste-Anastasie par districts selon le service des sports et loisirs de la ville de Montréal pour l'année 1979-80

Tableau 3 - Répartition selon la résidence des élèves du Centre Ste-Anastasie demeurant à Montréal-Nord pour l'année 1979-80

Tableau 4 - Réponses des parents de Ste-Anastasie à la possibilité de leurs jeunes de s'intégrer aux services communautaires à l'extérieur de l'école

Tableau 5 - Répartition des élèves du Centre Baril pour l'année 1979-80 selon le territoire de résidence

Tableau 6 - Répartition des élèves du Centre Baril par districts selon le service des sports et loisirs de la ville de Montréal pour l'année 1979-80

Tableau 7 - Répartition selon la résidence des élèves du Centre Baril demeurant à Montréal-Nord pour l'année 1979-80

Tableau 8 - Répartition selon les districts de sports et de loisirs de la ville de Montréal des élèves de Joseph-Charbonneau en scolarité prolongée en 1979-80 demeurant sur le territoire de la C.E.C.M.

INTRODUCTION

La première partie de cette recherche sur l'état de la situation de la personne handicapée en scolarité prolongée a touché l'aspect intégration au travail.

Des données furent recueillies faisant connaître la situation dans les écoles du Réseau des écoles spéciales de la C.E.C.M., la situation au monde du travail en industrie et en milieu protégé, ainsi que la situation désirée pour la clientèle touchée.

De ces renseignements furent tirées des recommandations; les objectifs furent formulés et des moyens d'action prévus. Les personnes à qui des mandats furent confiés procèdent actuellement à leur exécution.

Cette deuxième partie de la recherche essaiera de donner l'état de la situation de la personne handicapée en scolarité prolongée concernant son intégration aux loisirs ainsi qu'aux services communautaires.

Pour ce faire, la procédure sera la même que celle utilisée dans la première partie du document: cueillette des données sur la situation actuelle dans les écoles ainsi qu'en milieu public, recherche de la situation désirée pour la clientèle touchée, recommandations, objectifs, moyens d'action, attribution de responsabilités et échéances.

Ici également, les écoles touchées seront celles du Réseau des écoles spéciales de la C.E.C.M. dont les élèves sont en scolarité prolongée ou qui profitent d'une telle scolarisation.

DEUXIEME PARTIE

L'ETUDE DE LA SITUATION CONCERNANT LA FORMATION ET L'INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Cette deuxième partie contiendra donc:

- la situation actuelle des élèves des écoles touchées par le projet de loi no 9 concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires
- la situation actuelle des loisirs et des services communautaires accessibles à la personne handicapée en scolarité prolongée
- la situation désirée pour la personne handicapée en scolarité prolongée concernant son intégration aux loisirs et services communautaires
- la détermination d'objectifs permettant cette intégration aux loisirs et services communautaires
- l'élaboration du plan d'action permettant de concrétiser cette intégration aux loisirs et services communautaires

Les trois premiers sujets se retrouveront dans les chapitres suivants:

Chapitre 1: la situation actuelle au Centre Ste-Anastasie

Chapitre 2: la situation actuelle au Centre Baril

Chapitre 3: la situation actuelle à l'école Joseph-Charbonneau

Chapitre 4: la situation actuelle à l'Hôpital Rivière-des-Prairies

Chapitre 5: la situation actuelle des loisirs et services communautaires accessibles à la personne handicapée en scolarité prolongée

Chapitre 6: la situation désirée pour la personne handicapée en scolarité prolongée

La détermination d'objectifs et l'élaboration du plan d'action feront l'objet d'un tiré à part.

CHAPITRE I

L'ETUDE DE LA SITUATION ACTUELLE DES ELEVES DU CENTRE STE-ANASTASIE EN SCOLARITE PROLONGEE CONCERNANT LEUR INTEGRATION AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

L'étude de la situation actuelle des élèves du Centre Ste-Anastasie en scolarité prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires.

INTRODUCTION

1.1 L'étude de la clientèle du Centre Ste-Anastasie

1.2 L'étude des loisirs des élèves du Centre Ste-Anastasie à l'école, à la maison et à l'extérieur

1.3 L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves du Centre Ste-Anastasie

1.4 L'évaluation de la situation actuelle des élèves du Centre Ste-Anastasie concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires.

Les élèves du Centre Ste-Anastasie sont des jeunes garçons et jeunes filles âgés de 17 ans à 21 ans fonctionnant au niveau de la débilité moyenne.

En général ces jeunes manquent d'autonomie et l'école, en collaboration avec les parents, tend de plus en plus à leur faire atteindre cette autonomie nécessaire à leur intégration à la société.

Cette intégration à la société comprend évidemment celle aux loisirs et aux services communautaires, mais même avec un certain degré d'autonomie, il restera à déterminer leurs possibilités de participation.

Nous verrons dans ce chapitre et les suivants où se situent ces jeunes en regard de cette intégration, quelles sont les possibilités qui s'offrent pour eux et ce qu'il serait désiré en fonction de leurs capacités.

SECTION 1.1

L'étude de la clientèle du Centre Ste-Anastasie

. le dénombrement

1.1.1 Le dénombrement

Dans la première partie de cette étude au chapitre premier, nous avons fait l'étude de la clientèle du Centre Ste-Anastasie en regard de son intégration au monde du travail.

Dans le Tableau I nous avions dénombré 94 élèves inscrits en date du 30 septembre 1979 dont 48 jeunes de 17 ans à 21 ans de sexe masculin et 46 jeunes filles d'âge similaire.

Ces 94 jeunes demeurent en grande partie dans la ville de Montréal par contre certains font partie de villes environnantes. Voyons-en la répartition dans le tableau suivant:

TABLEAU I

Répartition des élèves du Centre Ste-Anastasie pour l'année 1979-80 selon le territoire de résidence

Villes	Nombre d'élèves
Montréal	65
Montréal-Nord	27
Ville St-Laurent	1
Verdun	1
Total	94

Si nous faisons abstraction de l'élève de Ville St-Laurent et de celui de Verdun, nous retrouvons 65 élèves de la ville de Montréal, soit 70% de la clientèle et 27 élèves de la ville de Montréal-Nord soit 30%.

Chaque ville ayant son service de loisirs nous étudierons séparément les clientèles bien qu'elles fassent partie de la même commission scolaire, c'est-à-dire la C.E.C.M.

Voyons tout d'abord comment se répartissent les 65 élèves demeurant sur le territoire de la ville de Montréal.

TABLEAU 2

Répartition des élèves du Centre Ste-Anastasie
par districts selon le Service des sports et loisirs
de la ville de Montréal pour l'année
1979-80

Districts	Nombre d'élèves
1	11
2	0
3	8
4A	8
4B ou 9	11
5	6
6	6
7	10
8	5
Total	65

Situons en premier lieu les districts de loisirs de la ville de Montréal (Voir carte-ANNEXE I)

les districts 3 et 8	:	nord-ouest de Montréal soit de Montréal-Nord à Pierrefonds et de la rivière à la rue Chamdoré
les districts 1 et 2	:	sud-ouest de Montréal soit tout le territoire à l'ouest de l'avenue du Parc
le district 7	:	nord-est de Montréal soit le quartier St-Michel et tout Rivière-des-Prairies
le district 5	:	sud-est de Montréal soit tout le territoire à l'est de l'Assomption
les districts 4A,4B et 6:		centre de Montréal soit de l'Assomption à Avenue du Parc et du fleuve St-Laurent à plus ou moins Jean-Talon.

En représentant le Tableau 2 nous constatons que la clientèle se répartit assez également sauf pour le district 2 où personne ne réside et les districts 1, 4B et 7 qui comprennent chacun plus de 10 élèves.

Si nous revoyons les élèves selon les regroupements de districts faits précédemment, nous avons:

districts 3 et 8	:	13 élèves
districts 1 et 2	:	1[illegible] élèves
districts 4A,4B, et 6	:	25 élèves
district 7	:	10 élèves
district 5	:	6 élèves

Mentionnons que les élèves de Montréal demeurent en grande partie dans leur famille naturelle ou dans une famille d'accueil sauf 4 élèves qui proviennent de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, district 7 et 3 élèves appartenant au Foyer des Mousses district 3.

Voyons maintenant comment se répartissent les 27 élèves du territoire de Montréal-Nord.

TABLEAU 3

Répartition selon la résidence des élèves
du Centre Ste-Anastasie demeurant
à Montréal-Nord pour l'année 1979-80

Résidence	Nombre d'élèves
Parents	6
Pavillon Charleroi-Boyer	7
Centre J.-O. Chénier	12
Familles d'accueil	2
Total	27

Ce Tableau laisse voir que 19 élèves résident dans un centre d'accueil, à savoir 7 élèves à Charleroi-Boyer et 12 au Centre J.O. Chénier et par conséquent, profitent de loisirs organisés par du personnel spécialisé.

Par contre, 8 élèves doivent compter sur leurs parents naturels ou d'accueil pour avoir des loisirs à l'extérieur du foyer.

Ainsi, des 3 réponses de parents reçues, la première signale aucun jeu, sport ou danse, la deuxième donne quelques jeux, de la natation, des quilles et de la danse organisée par l'A.D.M.I., la troisième indique bicyclette, badminton, patins à roulettes, quilles et danse organisée par l'A.D.M.I. (L'Ami du Déficient Mental Inc.)

Les réponses venant des centres d'accueil mentionnent une participation à des sports et danses organisés par les associations L'Ami du Déficient Mental, l'Association de Montréal pour la Déficience Mentale et les Marronniers ou organisés à l'intérieur.

SECTION 1.2

L'étude des loisirs des élèves du Centre Ste-Anastasie à l'école, à la maison et à l'extérieur.

- les loisirs à l'école
- les loisirs à la maison et à l'extérieur

1.2.1 Les loisirs à l'école

L'élève débile moyen doit être formé à vivre dans la société et l'on sait combien la société d'aujourd'hui considère les loisirs comme une partie importante de la vie. L'école se doit donc d'insérer dans ses programmes des cours et des activités qui permettront à ses jeunes d'apprendre à jouer, et à occuper leurs loisirs.

En plus de savoir jouer, le jeune doit être capable de prendre des décisions, d'apprendre à gagner, de savoir perdre, d'accepter des remarques, enfin d'arriver à faire l'apprentissage d'attitudes propres à un bon joueur.

Les activités, jeux et sports mentionnés ci-dessous témoigneront de cet esprit de formation que veut donner l'école.

activités:	films
	bricolage (poterie)
	quilles
	chant
	danses (folklorique et populaire)
	dîners communautaires
	pauses-café
	partie de sucre (organisée par les élèves)
jeux de table:	cartes
	bâtonnets
	mississipi
	dames
	mots mystère

sports: hockey intérieur
badminton
ping-pong
jeux de ballon divers

conditionnement physique

Activités à venir: bibliothèque, patins à roulettes

1.2.2 Les loisirs à la maison et à l'extérieur

Connaissant les activités, les jeux, les sports proposés par l'école aux élèves durant la journée ou donnés lors de cours réguliers, il serait bon de revoir le jeune dans son milieu pour connaître à quel point l'école est secondée dans cette tâche d'intégration à la société par les loisirs.

Pour ce faire, un questionnaire fut envoyé aux parents (voir annexe #2) dans lequel il était demandé d'énumérer les divers loisirs auxquels leur enfant s'adonnait. Aucune spécification n'était demandée quant au genre de participation, au degré de compréhension des règlements, à l'aide apportée, au degré de réussite, etc.

Nous donnerons ci-dessous un relevé assez sommaire des réponses en regard de chaque groupe de loisirs réquisitionnés à savoir: jeux avec adultes, sports pratiqués, sports suivis à la t.v., à la radio ou ailleurs, les danses, les autres loisirs (lectures, spectacles, visites, etc).

1.2.2.1 Jeux avec adultes

Des 39 réponses reçues, 12 ont mentionné que leur enfant aime à jouer aux cartes, 6 ont signalé des jeux de balle ou ballon divers et les autres jeux mentionnés ici et là sont limités à: dessin, mimes, quilles maison, dards, jeux de société.

Signalons que 19 parents ont indiqué "AUCUN".

1.2.2.2 Sports pratiqués

Tel qu'indiqué précédemment, aucune spécification n'était demandée quant à la pratique du sport mentionné; seul le nom devait être inscrit. Le relevé donne ceci:

natation	:	12
quilles	:	12
hockey intérieur	:	9
bicyclette	:	8
jeux de ballon divers	:	7
badminton	:	6
conditionnement physique	:	6
baseball	:	4
ski de fond	:	3
ping-pong	:	2
patin	:	2
croquet	:	1

Par contre, lorsqu'on fait le relevé des sports suivis par chacun des élèves on constate que:

15 élèves pratiquent 3 sports et plus
5 élèves en pratiquent 2 seulement
9 élèves sont limités à 1 sport
10 élèves n'en pratiquent aucun.

Il est donc constaté que sur 39 élèves, 19 d'entre eux, soit 50% sont limités à aucun sport ou à un seul dont la mention est soit natation (sans nécessairement savoir nager), bicyclette, promenade ou hockey connu à l'école.

Il est donc permis de penser que 20 élèves sur 39 ont déjà une bonne connaissance des sports et sont probablement habilités à les pratiquer avec d'autres adultes d'une façon valable.

1.2.2.3 Sports suivis à la T.V., à la radio ou ailleurs

Si 2 parents ont spécifié que leur enfant suit tous les sports, les autres parents furent plus précis:

hockey	:	19
baseball	:	7
la boxe	:	3
la lutte	:	2
le patinage	:	2
la natation	:	2
ballons divers	:	2

Par contre, 15 parents ont indiqué "AUCUN"

1.2.2.4 Les danses

Des 39 réponses, 24 parents ont signifié que leur jeune garçon ou jeune fille dansait occasionnellement ou régulièrement, soit à la maison soit à l'extérieur, contre 15 qui ont signifié que leur enfant ne dansait aucunement.

Il semble que les occasions pour danser ne manquent pas aux élèves qui participent: soirées familiales, paroissiales, discos organisées, salles de danse, fêtes de quartier, salles de loisirs, sous-sol d'église etc.

Plusieurs parents ont signalé que leur jeune participait à des danses organisées soit par l'association "L'Ami du Déficient Mental" soit par "L'Association de Montréal pour les Déficients Mentaux" ou encore par les Marronniers.

1.2.2.5 Autres loisirs (visites, lectures, spectacles, etc.)

En faisant le relevé des autres loisirs on constate qu'il est possible de former 3 groupes distincts: la musique, (8 réponses) les spectacles (13 réponses) et les sorties (12 réponses). Quelques parents ont signalé: voyages, camping, lecture. Par contre 10 parents ont inscrit que leur enfant n'avait "AUCUN" autre loisir.

SECTION 1.3

L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves du Centre Ste-Anastasie

. à l'école
. à l'extérieur de l'école

1.3.1 A l'école

Plusieurs personnes sont engagées par la commission scolaire ou fournies par d'autres organismes pour venir en aide à l'école durant l'année à titre de professionnel ou autre.

Ces personnes, médecin, infirmière, travailleur social, psychologue, éducateur spécialisé, psycho-technicien sont donc au service de l'école, de la direction, du personnel et surtout des élèves.

Si l'on voit souvent des élèves au bureau de ces professionnels, il n'est pas dit qu'ils se sont rendus d'eux-mêmes soit pour une demande de consultation, soit pour un besoin immédiat; il est plus certain que c'est le professionnel qui l'a fait venir, le professeur qui l'a envoyé ou le parent qui en a fait la demande.

Pour que l'élève demande une consultation personnelle il lui faut: établir lui-même un besoin, connaître la ressource, puis prendre la décision; autant de choses qu'il arrive difficilement à connaître et/ou ne fait pas.

1.3.2 A l'extérieur de l'école

Lorsqu'il est demandé aux parents "Est-il pensable qu'un jour votre jeune puisse aller seul chez un dentiste, un médecin, à un CLSC, etc". on constate que très peu demeurent indifférents ou sceptiques: on est catégorique, c'est un oui ou un non franc. Voyons plus exactement.

TABLEAU 4

Réponses des parents de Ste-Anastasie à la possibilité de leurs jeunes de s'intégrer aux services communautaires à l'extérieur de l'école

Services à intégrer	OUI	NON	PEUT-ETRE	PAS DE REPONSE
le dentiste	15	18	4	2
le médecin	17	15	4	3
le C.L.S.C.	12	17	4	6
le prêtre, psychologue ou député	10	24	1	4
le policier	24	11	2	2
le pompier	15	17	3	4
le notaire ou l'avocat	2	31	2	4
TOTAL	95	133	20	25

Nous constatons donc que les parents sont divisés à part presque égale quant à l'intégration possible de leur jeune lorsqu'il s'agit de l'utilisation du dentiste, du médecin, du CLSC et du pompier.

Par contre, autant on est assuré qu'il saura utiliser les services du policier (24 "oui" sur 39) autant on ne croit pas qu'il puisse utiliser les services d'un prêtre, d'un psychologue, d'un député (24 "non" sur 39), ou les services d'un notaire, d'un avocat (31 "non" sur 39).

SECTION 1.4

L'évaluation de la situation actuelle des élèves du Centre Ste-Anastasie concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires.

- l'évaluation de l'intégration aux loisirs
- l'évaluation de l'intégration aux services communautaires

1.4.1 L'évaluation de l'intégration aux loisirs

Nous avons vu que l'école tient à programmer des activités, des jeux et des sports pour ses élèves dans l'espoir qu'ils aideront à leur intégration aux loisirs mais elle ne peut se faire d'illusions, le débile moyen ne s'intègre pas facilement.

Il s'agit donc de trouver pour lui des sports où les règlements sont simples et l'habileté limitée, des jeux sans trop d'adresse et de jugement, des activités qui les intéressent et auxquelles ils sont motivés à participer.

Les activités, jeux et sports mentionnés sont à leur portée et l'école se propose d'y ajouter bibliothèque, patins à roulettes et sûrement d'autres, mais encore faut-il se demander jusqu'où peut aller la participation de l'école dans ce domaine.

Quant aux parents, il semble qu'en majeure partie ils sont sensibilisés à cette intégration aux loisirs et font de réels efforts pour faire participer le jeune à la vie en société.

Il est bon de constater l'éventail de jeux, de sports et d'activités auxquels les jeunes s'adonnent même si certains ne participent qu'à très peu de loisirs alors que d'autres sont constamment occupés.

Il est toutefois regrettable qu'un nombre assez valable d'élèves ne participent d'aucune façon à certains loisirs: 19 n'ont aucun jeu avec les adultes, 10 ne pratiquent aucun sport, 15 ne vont à aucune danse et 10 n'ont aucun autre loisir.

La question qui surgit est: Comment faire participer tous ces jeunes à la vie sociale par le loisir? Vouloir y répondre c'est faire l'étude de nombreux cas d'élèves et accepter d'apporter aux parents le support requis.

1.4.2 L'évaluation de l'intégration aux services communautaires

Les professionnels de l'école semblent assez catégoriques sur le fait qu'un débile moyen s'intégrera difficilement aux services communautaires mentionnés pour diverses raisons:

- les besoins qu'il peut identifier doivent être concrets, tels ceux reliés à un malaise physique
- il reconnaît facilement la personne mais le plus souvent ne peut l'identifier à la ressource correspondante
- il n'arrive pas à prendre seul la décision par manque d'initiative ou autre

Par contre, plusieurs parents croient que leur enfant en viendra à s'intégrer à certains services probablement du fait qu'ils ont reçu un apprentissage quant à ces services, depuis plusieurs années.

D'autres parents manifestent clairement leur opinion négative à toute intégration pour leur enfant. Plusieurs raisons pourraient être avancées pour expliquer cet état de faits nous y reviendrons.

CHAPITRE II

L'ETUDE DE LA SITUATION ACTUELLE DES ELEVES DU CENTRE BARIL EN SCOLARISATION PROLONGEE CONCERNANT LEUR INTEGRATION AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

L'étude de la situation actuelle des élèves du Centre Baril en scolarisation prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires.

INTRODUCTION

2.1 L'étude de la clientèle du Centre Baril

2.2 L'étude des loisirs des élèves de 17 ans et plus du Centre Baril à l'école, à la maison et à l'extérieur

2.3 L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves actuellement en scolarisation prolongée

2.4 L'évaluation de la situation actuelle des élèves du Centre Baril en scolarisation prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires.

Les élèves du Centre Baril sont des jeunes garçons et jeunes filles de niveau secondaire fonctionnant au niveau de la débilité légère mais qui, en raison de handicaps associés tels des problèmes d'apprentissage ou de comportement ne réussissent que tardivement à faire valoir leur vrai potentiel.

Ces handicaps mêlés à la gêne ou à un sentiment d'incapacité les font souvent s'éloigner des lieux publics de loisirs et se retirer des groupes de jeunes avec lesquels ils ont tenté une expérience sportive ou autre.

Après des années d'efforts, de mise en confiance, de revalorisation de la personne, l'école constate des progrès que l'expérience de la vie saura probablement parfaire.

Voyons dans ce deuxième chapitre où se situent ces élèves de 17 ans et plus en regard de leur intégration aux loisirs ainsi qu'aux services communautaires.

SECTION 2.1

L'étude de la clientèle du Centre Baril

. le dénombrement

2.1.1 Le dénombrement

Nous avons vu dans la 1ère partie du document chapitre IV que la clientèle du Centre Baril en date du 30 septembre 1979 était de 164 élèves dont 79 ayant un âge variant de 12 ans à 17 ans et de 85 dont l'âge se situait entre 17 ans et 21 ans (voir Tableau 6).

L'âge de 17 ans mentionné précédemment est en regard de l'intégration au travail du jeune l'année suivante alors qu'il aura atteint ses 18 ans. Par contre, aux loisirs de la ville de Montréal, un jeune de 17 ans est considéré comme adulte.

Cette clientèle demeure en grande partie dans la ville de Montréal bien qu'un certain nombre soit de Montréal-Nord et quelques autres des villes St-Laurent, Verdun ou St-Léonard; voyons-en ci-dessous la répartition.

TABLEAU 5

Répartition des élèves du Centre Baril pour l'année 1979-80 selon le territoire de résidence

Villes	El. de 12 ans à 17 ans	El. de 17 ans à 21 ans	Total
Montréal	57	67	124
Montréal-Nord	19	16	35
St-Laurent	1	1	2
Verdun	1	1	2
St-Léonard	1	0	1
Total	79	85	164

Nous voyons donc que 124 élèves sur 164 demeurent dans la ville de Montréal; c'est donc dire les 3/4 des élèves ou plus exactement 76% de la clientèle.

La ville de Montréal-Nord pour sa part, envoie 35 de ses résidents au Centre Baril, à savoir 19 élèves âgés de moins de 17 ans et 16 élèves âgés de 17 ans et plus. Si nous considérons que la clientèle de Montréal-Nord fait partie du territoire de la C.E.C.M. on trouvera la situation tout à fait normale.

Quand aux 2 élèves situés à St-Laurent, les 2 élèves de Verdun et celui de St-Léonard, il faut les considérer comme des cas d'exception et la présente étude n'en tiendra pas compte.

Considérons tout d'abord la clientèle appartenant à la ville de Montréal pour en connaître la répartition en regard des districts que la ville a organisés par l'entremise de son service des sports et loisirs.

TABLEAU 6

Répartition des élèves du Centre Baril par districts selon le service des sports et loisirs de la ville de Montréal pour l'année 1979-80

Districts	Elèves de 12 ans à 17 ans	Elèves de 17 ans et plus	Total
1	3	4	7
2	0	0	0
3	4	2	6
4A	11	12	23
4B ou 9	9	17	26
5	6	8	14
6	11	12	23
7	8	4	12
8	5	8	13
Total	57	67	124

Avant d'analyser ce tableau, signalons de nouveau que les districts 3 et 8 sont situés au nord-ouest de Montréal, les districts 1 et 2 au sud-ouest, le district 7 au nord-est comprenant tout le territoire de Rivière-des-Prairies, et le district 5 au sud-est. Les districts 4A 4B et 6 sont situés au centre dans un quadrilatère formé par les rues Assomption et Avenue du Parc dans un sens et du Fleuve St-Laurent à la rue Jean-Talon dans l'autre. (ANNEXE 1 - Carte de la Ville de Montréal, Division des loisirs).

Si nous considérons la clientèle de l'école en regard de ces regroupements de districts, nous constatons qu'au nord-ouest nous avons 19 élèves dont 6 dans le district 3, et 13 dans le district 8.

Dans les districts 1 et 2 la clientèle se limite à 7 élèves dont aucun dans le district 2. Au nord-est nous retrouvons 12 élèves et au sud-est, 14 élèves.

La clientèle comprise dans le quadrilatère formé des districts 4A, 4B et 6 se chiffrant à 72 élèves se trouve à couvrir plus de la moitié de toute la clientèle du Centre Baril appartenant à la ville de Montréal, à savoir 58%; et si nous ne considérons que les élèves ayant 17 ans et plus, nous retrouvons 41 élèves sur 67 soit 61% des 17 ans et plus, soit également 1/3 du total des élèves appartenant à la ville de Montréal.

Mentionnons que les élèves du territoire de la ville de Montréal appartiennent presque tous à une famille naturelle ou d'accueil à l'exception de 5 élèves du territoire de Rivière-des-Prairies dont 3 à l'Hôpital Rivière-des-Prairies et 2 autres dans un Centre d'accueil.

Si nous passons à la clientèle du Centre Baril appartenant à la ville de Montréal-Nord nous trouvons les 35 élèves de 12 à 21 ans répartis ainsi:

TABLEAU 7

Répartition selon la résidence des élèves
du Centre Baril demeurant à Montréal-Nord
pour l'année 1979-80

Résidences	Nombre d'élèves
Parents	16
Pavillon Charleroi-Boyer	11
Centre J.O. Chénier	5
Familles d'accueil	3
Total	35

Nous voyons dans ce Tableau 7 que 19 élèves doivent compter sur leurs parents naturels ou d'accueil pour accéder à des loisirs à l'extérieur du foyer alors que 16 autres profitent de loisirs à l'intérieur du Centre d'accueil et de sorties permettant une certaine intégration aux loisirs à l'extérieur.

Les centres d'accueil et autres résidences ont en général le souci de l'intégration des jeunes aux loisirs communautaires bien qu'ils ne semblent pas profiter des mêmes ressources. Nous y reviendrons à l'étude des "loisirs à la maison et à l'extérieur".

SECTION 2.2

L'étude des loisirs des élèves de 17 ans et plus du Centre Baril à l'école, à la maison et à l'extérieur

. les loisirs à l'école
. les loisirs à la maison et à l'extérieur

2.2.1 Les loisirs à l'école

Le projet éducatif du Centre Baril laisse bien voir par ses objectifs la nécessité d'une formation où le loisir a sa place, soit comme développement de la personne, soit comme expériences à vivre, soit comme valorisation sur le plan personnel et social.

Cette formation aux loisirs se donne en grande partie par l'organisation d'activités de groupe telles que sorties éducatives, camps-neige, camping, plein-air etc. ou par des cours spécifiques en éducation physique, en danse, ballet-jazz, expression corporelle etc.

Voici une idée des jeux, sports, activités diverses qu'on retrouve durant une année scolaire au Centre Baril:

jeux	:	mississipi divers jeux de ballon (éducation physique)
danse	:	au café étudiant
sports	:	hockey cosom volley-ball soccer ballon panier sauts, courses, lancers natation ski de fond raquette traîne-sauvage
activités diverses:		camping camps-neige sorties de plein-air sorties éducatives kermesses (2 par année) journée olympique (1 par année) festival-carnaval (1 par année)
enseignement	:	cours de danse cours d'expression corporelle artisanat théâtre et marionnettes

2.2.2 Les loisirs à la maison et à l'extérieur

L'école ayant établi que l'élève a besoin pour l'acquisition de son autonomie, d'une formation lui permettant la meilleure intégration possible à la société, a jugé nécessaire d'inclure dans ses programmes des cours d'initiation aux sports et loisirs.

Il est donc normal de compter que l'élève ayant reçu de tels cours sache transférer ses connaissances et sa pratique dans son milieu de vie pour pouvoir profiter des avantages offerts à toute personne intéressée autant pour continuer sa formation que pour s'intégrer.

C'est à la suite d'un sondage auprès des parents et des responsables de centres d'accueil qu'il a été possible de connaître "en partie" à quel point l'élève avait acquis sinon la pratique de loisirs actifs au moins le goût de les connaître et d'en parler.

Le questionnaire soumis portait sur les jeux que l'élève aime jouer avec les adultes, sur les sports qu'il pratique et ceux qu'il aime à suivre, sur les activités socio-culturelles et pour terminer, sur les loisirs que les parents et responsables désirent pour eux.

Le questionnaire fut soumis aux 85 élèves du Centre dont les âges varient entre 17 ans et 21 ans. Aux 21 élèves résidant dans des centres d'accueil, un seul questionnaire par résidence fut requis; 8 réponses furent reçues. Des 64 parents sollicités, 39 ont fait parvenir leurs réponses.

Un aperçu de ces réponses sera donné ici en considérant les sujets ci-dessus mentionnés sans égard aux lieux de résidence des élèves bien qu'on serait porté à soustraire certains centres d'accueil où les loisirs sont organisés par des personnes attitrées à cet effet.

2.2.2.1 Jeux avec adultes

Des 47 réponses reçues il a été possible de constater que le jeu de cartes est celui qui est le plus en vogue (22 mentions) bien qu'on ne spécifie jamais la sorte de jeu; puis suivent le monopoly (5) le jeu de dames (2) le jeu de toc (2).

5 réponses donnaient la mention "aucun" et 7 questionnaires ne donnaient aucune réponse à ce sujet.

Les 22 autres jeux mentionnés ne l'ayant été qu'une seule fois chacun, il faudra les considérer comme étant particuliers à certains foyers ou joués seulement entre enfants.

2.2.2.2 Sports pratiqués

Ici, la participation est beaucoup plus grande et les sports énumérés beaucoup plus nombreux. Par contre, le questionnaire ne faisait pas état du genre de participation que le jeune devait apporter aux différents sports, il est permis de penser que des mentions telles que "baseball" "football" "tennis" etc. n'impliquent pas nécessairement une inscription et une participation à une équipe ou à un club reconnus.

Mentions sur 47

natation	14
bicyclette	11
patin à roulettes	6
quilles	6
hockey intérieur	6
baseball	6
balle molle	4
ballon panier	4
ski de fond	4
hockey sur glace	4
patin sur glace	4
la pêche	3
la marche	3
soccer	3
course	3
ballon volant	2
camping	2

N'ont reçu qu'une mention: tennis, raquette, golf miniature, football, badminton

Aucun sport : 8 mentions
Aucune réponse: 4

Comme la participation du jeune du Centre Baril aux sports peut être assez révélatrice de son intégration aux loisirs communautaires, il serait bon de mentionner ici le nombre de sports pratiqués par chacun.

En tenant compte des 47 réponses reçues incluant celles des centres d'accueil, nous constatons la participation suivante:

10 élèves pratiquent 4 sports et plus
8 élèves en pratiquent 3
11 élèves: 2 sports
6 élèves: 1 sport
8 élèves: aucun sport
4 parents n'ont pas répondu.

Par contre, si nous considérons les sports suivis par les élèves demeurant dans un centre d'accueil ou autre, il est permis de penser que l'intégration aux loisirs communautaires fait partie de la préoccupation de plusieurs d'entre eux. Voyons les réponses données:

- patins à roulettes, natation, bowling, ski de fond
- balle molle, tennis, natation, patins à roulettes, ski alpin, ski de fond, hockey
- aucune reponse
- basket, volley, natation, quilles
- basket, volley, natation, hockey intérieur, hockey extérieur
- aucun sport
- bicyclette, balle
- ballon-soccer, natation, pêche

2.2.2.3 <u>Sports suivis à la T.V., à la radio ou ailleurs</u>

Le questionnaire ne demandant aucune précision quant au moyen utilisé pour suivre le sport, nous pensons bien que ceux télévisés reçoivent la plus grande faveur bien que le nombre d'adeptes soit encore assez restreint.

Sur les 47 réponses, 6 parents ont mentionné que leurs jeunes suivaient tous les sports qui se donnent à la télévision.

Les autres réponses mentionnent les sports suivants:

hockey	24
baseball	13
football	4
balle molle	2

Quelques réponses mentionnaient: patinage de fantaisie, danse, lutte, tennis.

Aucun sport suivi:	10
Aucune réponse :	5

2.2.2.4 Danses

La danse est une activité que les jeunes semblent beaucoup apprécier, aussi nous avons essayé de voir leur participation tant à la maison qu'à l'extérieur.

Des 47 réponses nous avons constaté que 11 élèves dansent à la maison à différentes occasions et que 21 élèves vont danser dans des salles de loisirs, des centres récréatifs, des salles d'école ou autres.

Mentionnons que 7 parents ont signalé "aucune danse" pour leur enfant dont 3 de filles et 4 de garçons et que 8 questions sont demeurées sans réponse dont 3 de filles et 5 de garçons.

2.2.2.5 Activités socio-culturelles

On s'attendrait à la suite des divers apprentissages acquis à l'école que les jeunes sachent occuper leurs loisirs d'une façon active et développent leur goût de la créativité dans des travaux d'artisanat ou autres.

Voyons les réponses des parents et responsables à la question "Serait-il possible de connaître les autres loisirs de votre jeune(visites, lectures, spectacles, etc.)".

mentions sur 47

sorties-visites	12
cinéma	13
spectacles	6
exposition	5
musique	4
lecture	4
théâtre	3
regarde les journaux	2

Les autres réponses, mentionnées une seule fois, sont: cabane à sucre, concert, collection, artisanat, mots mystères.

Il faut signaler que 12 personnes n'ont donné aucune réponse et que 7 autres ont inscrit "aucun".

Par contre, plusieurs réponses auraient besoin d'être clarifiées: à quel genre de lecture, cinéma, spectacle ou théâtre s'apparentent-elles? que collectionne le jeune? quel intérêt porte-t-il aux expositions, aux concerts? etc.

SECTION 2.3

L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves actuellement en scolarisation prolongée.

. à l'école

. à l'extérieur de l'école

2.3.1 A l'école

Depuis quelques années l'école s'est enrichie d'un certain nombre de personnes qui viennent apporter des services à la direction, au personnel ainsi qu'aux élèves.

Il n'est toutefois pas assuré que les élèves font appel directement à ces personnes en tant que dispensatrices de services à leur niveau.

S'il est clair pour l'élève que le médecin et l'infirmière s'occuperont de ses malaises physiques il n'en n'est pas toujours de même en ce qui concerne les fonctions de travailleur social, de psychologue, de conseiller en pastorale ou autre.

Au Centre Baril, un médecin s'y rend 1/2 journée par semaine et voit un certain nombre d'élèves mais rares sont ceux qui demandent rendez-vous: c'est le médecin qui les fixe.

L'infirmière consacre 2½ jours dans la semaine au service de l'école et des élèves. Les élèves la connaissent plus que le médecin et se refèrent à elle plus souvent, mais encore leur faut-il un malaise bien marqué pour y recourir.

La travailleuse sociale donne deux jours de travail par semaine au Centre Baril. Elle connaît tous les élèves et les élèves la connaissent mais ne peuvent pas tous l'identifier au rôle qu'elle doit jouer à l'école: le plus souvent cela est réservé à ceux ou celles qu'elle a dû prendre en charge à un moment ou l'autre de son séjour à l'école.

Le conseiller en pastorale est également l'homme que tous les élèves connaissent et apprécient, qui passe de classe en classe et les accompagne lors de sorties mais n'est pas toujours perçu en tant que conseiller moral et religieux.

Quand au psychologue, il trouve que très peu d'élèves sont capables d'une prise de conscience de leurs problèmes émotionnels, même s'ils arrivent partiellement à se prendre en charge physiquement et socialement, et d'aller consulter le professionnel qui pourrait leur venir en aide.

2.3.2 A l'extérieur de l'école

L'utilisation des services communautaires extérieurs à l'école par les élèves eux-mêmes de façon complètement autonome ne peut être recensée: le jeune n'utilisera pas un service dont il n'a pas besoin. Aussi, pour avoir une idée des possibilités d'utilisation de ces services, des questions furent transmises aux parents dans l'espoir qu'ils veuillent bien y répondre. 39 parents dont leur enfant a plus de 17 ans nous ont retourné leur formulaire plus ou moins complété.

La question touchant cette utilisation des services communautaires était posée ainsi: Est-il pensable qu'un jour votre jeune puisse aller seul- - - -chez un dentiste, chez un médecin, etc? Nous donnerons ci-après le nombre de réponses affirmatives en regard de chacun des services auxquels la question faisait appel.

a)	chez un dentiste	: 28
b)	chez un médecin	: 26
c)	à un C.L.S.C.	: 18
d)	consulter un prêtre, un psychologue, un député	: 9
e)	utiliser les services d'un policier	: 25
f)	appeler les pompiers à bon escient	: 23
g)	utiliser les services d'un notaire, d'un avocat	: 6

Ce sondage laisse donc voir que sur 39 élèves dont les parents ont répondu, les 2/3 environ ont des possibilités, selon ces parents, d'une certaine autonomie en regard des services les plus souvent utilisés: dentiste, médecin, policier, pompier.

On constate par contre que la 1/2 des parents (18) croient que leur jeune pourra utiliser un C.L.S.C., que le 1/4 (9) de ces parents croient leurs jeunes aptes à rencontrer un jour ou l'autre un prêtre, un psychologue ou un député mais que seulement 1/6 (6) les pensent aptes à demander les services d'un avocat ou d'un notaire.

SECTION 2.4

L'évaluation de la situation actuelle des élèves du Centre Baril en scolarisation prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires.

. évaluation de l'intégration aux loisirs
. évaluation de l'intégration aux services communautaires

2.4.1 L'évaluation de l'intégration aux loisirs

Nous avons vu que l'école se préoccupe beaucoup de la formation du jeune par le sport tels que jeux de ballon, natation, hockey intérieur, sports d'hiver; par des activités diverses telles que camps, sorties de plein air, journées olympiques; et par des cours réguliers de danse, d'expression corporelle, d'artisanat etc.

Par cette formation l'école veut permettre aux jeunes de vivre des expériences de loisirs qu'ils retrouveront dans la société, les rendre aptes à s'intégrer à cette société puis leur donner le goût de participer. S'il reste à l'élève à prendre les initiatives nécessaires à son admission aux endroits de loisirs et à son intégration aux groupes en place, l'école a conscience qu'elle a encore un rôle à jouer en ce sens et se demande jusqu'où elle devrait aller.

Par contre, si nous considérons les réponses des parents à notre sondage sur l'intégration de leurs jeunes aux loisirs et sports nous serions portés à croire que les jeunes ont tout de même une vie active en ce sens vu le nombre de sports pratiqués.

Il faut également considérer que le jeune aime beaucoup suivre les sports à la télévision ou à la radio, que plusieurs s'adonnent à la danse, et que les sorties sont quand même assez nombreuses.

Mais il faut s'inquiéter du fait que plusieurs jeunes ne pratiquent aucun sport et ne s'adonnent ni à la danse ni à des sorties de quelque sorte.

2.4.2 L'évaluation de l'intégration aux services communautaires

Il semble bien que le jeune utilise assez facilement les services qui sont d'un besoin concret tels ceux de l'infirmière et du médecin à l'école et ceux du dentiste, du policier, du pompier, du vendeur.

L'élève utilisera ces services dans la mesure où on lui a déjà permis de les utiliser et pour des fonctions qu'il connaît bien. Encore là, ces notions étant acquises il se pourra qu'il ne les mette pas à exécution par gêne, par peur ou par manque d'esprit de décision.

C'est donc dire que cette formation à l'utilisation des services communautaires devrait débuter à la maison aussitôt que possible pour se continuer au primaire et au secondaire.

Il est constaté que certains services sont utilisés beaucoup plus par les élèves qui demeurent en institution que ceux demeurant dans leur famille peut-être du fait qu'ils sont entraînés en ce sens dès qu'ils deviennent internes.

CHAPITRE III

L'ETUDE DE LA SITUATION ACTUELLE DES ELEVES DE L'ECOLE JOSEPH-CHARBONNEAU EN SCOLARITE PROLONGEE CONCERNANT LEUR INTEGRATION AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

L'étude de la situation actuelle des élèves de l'école Joseph-Charbonneau en scolarité prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires.

INTRODUCTION

3.1 L'étude de la clientèle de l'école Joseph-Charbonneau

3.2 L'étude des loisirs des élèves de l'école Joseph-Charbonneau à l'école, à la maison et à l'extérieur

3.3 L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves de l'école Joseph-Charbonneau

3.4 L'évaluation de la situation actuelle des élèves de l'école Joseph-Charbonneau concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires.

Les élèves de l'école Joseph-Charbonneau sont des jeunes garçons et jeunes filles handicapés physiques qu'on dit non-intégrables.

Beaucoup de ces jeunes se transportent au moyen d'un fauteuil roulant, certains utilisent des appareils et d'autres se meuvent seuls malgré une certaine paralysie.

Plusieurs de ces jeunes sont indépendants pour ce qui est de leurs activités de vie quotidienne, par contre un certain nombre sont semi-dépendants et d'autres entièrement dépendants.

C'est donc dire que les sports et loisirs de ces jeunes sont très diversifiés en raison de ces critères mais peut-être aussi en raison des différents potentiels intellectuels.

Nous verrons donc où se situent ces sports et loisirs pour les les élèves de Joseph-Charbonneau en scolarité prolongée à l'école, à la maison et à l'extérieur.

SECTION 3.1

L'étude de la clientèle de l'école Joseph-Charbonneau

. le dénombrement

3.1.1 Le dénombrement

Dans la première partie du document de travail sur la scolarité prolongée, l'étude de la clientèle de l'école Joseph-Charbonneau au chapitre XII laisse voir au Tableau 14 une inscription au 23 janvier 1980 de 135 élèves dont 97 garçons et 38 filles; les âges variant entre 12 ans et 21 ans.

Par contre si nous nous limitons au dénombrement des élèves en scolarité prolongée, le nombre se situe à 59. Le Tableau 15 laisse voir la répartition de ces 59 jeunes de 17 ans à 21 ans en 3 groupes distincts:

- 28 élèves vivant dans leur famille et demeurant sur le territoire de la C.E.C.M.
- 21 élèves vivant en hébergement sur le territoire de la C.E.C.M.
- 10 élèves hors du territoire de la C.E.C.M.

Les élèves qui demeurent dans leur famille sont tous, sauf un, résidants de la ville de Montréal. Les élèves en hébergement sont en général de Montréal bien que certains proviennent de Montréal-Nord (3 élèves) ou de Longueuil (2 élèves). Voyons leur répartition selon les districts de sports et loisirs de la ville de Montréal.

TABLEAU 8

Répartition selon les districts de sports et de loisirs de la ville de Montréal des élèves de Joseph-Charbonneau en scolarité prolongée en 1979-80 demeurant sur le territoire de la C.E.C.M.

Districts	Elèves dans leur famille	Elèves en hébergement	Total
1	5	0	5
2	0	0	0
3	2	1	3
4A	2	0	2
4B	2	6	8
5	5	6	11
6	7	1	8
7	2	2	4
8	2	0	2
Total	27	16	43

Revoyons sommairement la situation géographique de ces districts:

districts 3 et 8 : nord-ouest de Montréal
districts 1 et 2 : sud-ouest de Montréal
district 7 : nord-est de Montréal et Riv.-des-Pr.
district 5 : sud-est
districts 4A, 4B et 6: le centre de Montréal
(Voir carte-ANNEXE I)

Le Tableau 8 laisse voir que 5 districts n'ont que 2 élèves chacun de Joseph-Charbonneau âgés de 17 ans ou plus demeurant dans leur famille. Par contre les districts 1 et 5 montrent un nombre de 5 élèves chacun alors que le district 6 en contient 7.

Il est à noter que les districts du centre partie sud de Montréal, à savoir les districts 4A et 4B ne comptent que 2 élèves chacun

vivant dans leur famille alors que le district 6, district du centre partie nord où se situe l'école Joseph-Charbonneau en compte 7.

Par contre, lorsqu'il est tenu compte des élèves en foyers de groupe, centres d'accueil et centres hospitaliers on remarque une augmentation appréciable de clientèle dans certains districts. Signalons le district 5 qui augmente à 11 élèves et les districts 4B et 6 qui laissent voir un total de 8 élèves chacun.

En se référant à la carte de la ville de Montréal, division des loisirs (V. ANNEXE I) on constate que les districts qui ont la concentration la plus nombreuse se retrouvent dans la quadrilatère formé par les districts 4 et 6 et ceux qui les prolongent au sud à savoir le district 5 à l'est et le district 1 à l'ouest.

SECTION 3.2

L'étude des loisirs des élèves de l'école Joseph-Charbonneau à l'école, à la maison et l'extérieur

. les loisirs à l'école

. les loisirs à la maison et à l'exterieur

3.2.1 Les loisirs à l'école

Les jeux, les sports et les activités de loisirs mis de l'avant par l'école Joseph-Charbonneau pour ses élèves handicapés physiques répondent à un des buts suivants sinon à tous: le divertissement, la réadaptation, l'intégration.

L'élève handicapé physique a besoin de se consacrer à des jeux, des sports, des activités diverses pour meubler ses temps libres comme tout le monde mais aussi pour vivre sa vie de personne humaine sans égard à son handicap.

Ces loisirs lui seront également bénéfiques dans son travail de réadaptation fonctionnelle s'il sait mettre à profit les recommandations des professionnels en réadaptation de l'école.

Chaque jeu, sport ou activité que le jeune handicapé physique peut exercer avec les gens de son entourage sans égard à son handicap le font se considérer comme une personne humaine à part entière et lui facilite son intégration dans la société.

Voyons ces jeux, sports et autres activités organisés par l'école:

- loisirs actuels des étudiants et étudiantes à l'heure du dîner:

  jeux : jeux de société (yum, clue, etc)
  jeux de tables (échecs, dames etc.
  jeux d'adresse

  récréatifs : mississipi
  ping-pong
  billard
  sacs de sable

  socio-culturels: bricolage
  modèles à coller
  peintures à numéros

  sports : hockey cosom
  badminton
  quilles

- activités intérieures de groupe:

  fête de Noël
  fête de l'Halloween
  ciné-club

- activités extérieures:

  échanges sportifs: quilles avec les écoles faisant partie de la ligue sportive initiation

  sorties sociales et culturelles:

  aux pommes
  à la montagne
  aux six jours cyclistes etc.

à venir: possiblement l'organisation de loisirs à partir de certains thèmes lesquels pourraient être différents d'une semaine à l'autre.

3.2.2 Les loisirs à la maison et à l'extérieur

Si l'école prévoit une gamme d'activités de loisirs pour permettre à ses étudiants et étudiantes une participation aux loisirs à l'extérieur de l'école, il semble qu'un certain nombre de parents et de responsables ont cette même préoccupation.

C'est donc suite à un questionnaire que nous avons transmis aux parents et responsables de résidences par la voie des étudiants et étudiantes qu'il a été possible de recueillir certaines données en regard des loisirs de ces jeunes (voir annexe ..

Il était possible d'atteindre 10 résidences pour une population de 31 élèves en scolarité prolongée ainsi que 41 parents; les réponses venant des résidences furent au nombre de 4 pour une population de 11 élèves, et 16 parents ont retourné leur questionnaire complété.

La compilation de ces réponses peut donner un certain aperçu des loisirs des jeunes de Joseph-Charbonneau à l'extérieur de l'école et ce relevé peut laisser croire qu'il ne concerne que les élèves les plus autonomes. Les réponses à la question "Croyez-vous qu'un jour votre jeune va pouvoir vivre en appartement de façon autonome" pourraient dissiper cette impression. Voyons ces réponses: 5 parents sur 16 ont mentionné "oui" et 8 parents ont affirmé "non" pendant que 3 demeuraient indécis.

Voyons maintenant les réponses en regard des divers loisirs mentionnés en tenant compte en premier lieu de celles des parents puis de celles des responsables des milieux d'hébergement.

3.2.2.1 Jeux avec adultes

Si 3 parents n'ont indiqué aucun jeu, les 13 autres en ont mentionné au moins 2 chacun se répartissant ainsi:

jeux de cartes (8 mentions), jeux de société (4) dames (2) échecs (2) O.K.O. (2), puis 1 mention des jeux suivants: mississipi, monopoly, bingo, scrabble, quilles maison, "pool", flèches.

Par contre, les réponses des responsables d'élèves en résidence ne peuvent donner un aperçu des jeux qui sont joués sauf pour un centre où on mentionne: dames, othello, cartes, spill & spell, yum, batailles navales.

Un centre signale que les jeunes organisent eux-mêmes leurs loisirs seuls ou en groupes à partir des thèmes de prise en charge proposés en vue de leur intégration sociale.

3.2.2.2 Sports pratiqués

Dans l'énumération des sports pratiqués par leur enfant, 2 parents ont signalé 3 sports, 5 parents en ont mentionné 2 et 2 parents en ont indiqué un seul alors que 7 réponses signalaient "aucun".

Les sports indiqués sont les suivants:

baignade (5 mentions), balle (3) hockey intérieur (3), les autres ont été mentionnés une seule fois; tricycle d'adulte, badminton, ballon-soccer, ballon-panier, ballon-volant, raquettes avec béquilles adaptées, ski de randonnée.

Si un centre n'a mentionné aucun sport, les 3 autres méritent qu'on signale ceux indiqués:

- natation, ballon-volant, ballon-panier, parcours d'habileté en fauteuil roulant, tir à l'arc
- hockey salon, quilles, jeux de ballon, courses à obstacle
- ballon-pied, natation, ballon-volant, ballon-balai.

3.2.2.3 Loisirs socio-culturelles

Les réponses des parents semblent manifester une vie assez active de la part de leur jeune pour une bonne majorité: 6 parents ont donné plus de 3 activités alors que 3 parents en ont inscrit 2 et 3 autres en ont marqué 1 seule; 4 parents n'ont pas donné de réponse.

Les visites à l'extérieur ou sorties ont été signalées par 7 parents alors que les séances de cinéma en ont regroupé 6 ainsi que celles de spectacles. Les lectures furent indiquées 6 fois alors que les travaux d'artisanat tels que pyrogravure, émaux sur cuivre, macramé, ont reçu 4 mentions et le bricolage dont la menuiserie et la cuisine, 2 mentions. Furent mentionnés une seule fois: voyages, magasinage, écoute de disques, excursions.

Dans les résidences on semble privilégier les sorties éducatives, les séances de cinéma et de spectacles. Les jeunes iront également aux Vieux Montréal, à la Ronde, au parc Belmont, à la plage d'Oka pour certains divertissements. Par contre, on signale des ateliers d'artisanat et de menuiserie ainsi que du jardinage dans les jardins communautaires. Les lectures ne sont signalées qu'une seule fois.

3.2.2.4 Les danses

Les réponses de 7 parents signalent que leur jeune danse soit à la maison lors de soirées, soit à l'école ou au camp Papillon mais une seule signale de la danse dans les discothèques; 9 réponses indiquent aucune danse.

Deux centres sur quatre laissent voir un certain intérêt pour la danse de leurs jeunes soit à l'intérieur du centre soit à l'extérieur lors de sorties ou à des discothèques.

3.2.2.5 Sports suivis à la T.V., à la radio ou à l'extérieur

Les sports suivis par les jeunes sont d'abord le hockey (10 mentions) puis le baseball (9 mentions) suivis du football (4 mentions) et de la boxe (3 mentions). On retrouve deux mentions du patinage artistique et de la course automobile (une d'adultes et une de boîte à savon). Si certaines réponses signalent équitation, tennis, golf, lutte; 3 d'entre elles ont indiqué "aucun".

SECTION 3.3

L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves de l'école Joseph-Charbonneau.

. à l'école
. à l'extérieur

3.3.1 A l'école

Les services donnés à Joseph-Charbonneau sont de divers ordres et comprennent un personnel nombreux, aux fonctions très variées. Outre le personnel de gestion et le personnel enseignant, nous y trouvons celui du soutien administratif, du secteur psycho-social, du soutien technique, du secteur médical et de réadaptation, et du soutien manuel.

Si l'on prévoit pour le jeune handicapé physique une intégration sociale où les services communautaires publics seront utilisés d'une façon autonome il faudra penser secteur psycho-social comprenant le conseiller en orientation, le psychologue, le travailleur social et l'animateur de pastorale ainsi que le secteur médical et de réadaptation comprenant médecin, pédiatre, physiothérapeute, ergothérapeute, audiologiste orthophoniste, mécanicien en adaptation fonctionnelle et autres.

Par contre, pour qu'une intégration aux services communautaires soit considérée acquise par un jeune de Joseph-Charbonneau dans l'école

même, il faut considérer les 3 points suivants:

- connaissance du service relié à la profession
- connaissance de la personne exerçant cette profession dans l'école
- capacité d'une demande de consultation personnelle

Pour un certain nombre d'élèves, me laisse entendre le directeur de l'école, ces conditions peuvent être remplies avec succès en ce qui concerne le secteur médical et de réadaptation mais très peu pour le secteur psycho-social, alors que beaucoup d'élèves y arrivent très peu en ce qui concerne le premier secteur et pas du tout pour le deuxième.

3.3.2 A l'extérieur

Pour une intégration aux services communautaires à l'extérieur de l'école il est nécessaire, en plus de la connaissance du service relié à la profession et de la capacité d'une demande de consultation personnelle, l'autonomie dans le transport, ce qui est le lot de peu d'élèves de Joseph-Charbonneau pour le moment.

SECTION 3.4

L'évaluation de la situation actuelle des élèves de l'école Joseph-Charbonneau concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires

- l'évaluation de l'intégration aux loisirs
- l'évaluation de l'intégration aux services communautaires

3.4.1 L'évaluation de l'intégration aux loisirs

3.4.1.1 La participation à l'école

Pour avoir une idée assez exacte de la participation des étudiants et étudiantes de Joseph-Charbonneau aux loisirs de l'école, Mlle Louise Gervais technicienne en loisirs fut consultée. Elle s'est fait

un plaisir de donner par écrit les renseignements demandés.

Mlle Gervais signale que la participation aux activités-midi est très satisfaisante étant donné la limite de temps sur l'heure du dîner à savoir de 30 à 45 minutes ainsi que la libre participation des jeunes, aucune structure fixe n'étant en place actuellement.

Pour ce qui est des activités de groupe autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école, la participation, signale Mlle Gervais, est axée sur la collectivité et chacun est requis de faire sa part pour en venir à former un tout. La participation, nous dit-elle, est stimulante pour l'avenir en général, c'est-à-dire que plus l'année avance plus les gens savent à quoi s'en tenir et prennent position sur leur degré de participation et cela s'accentue de fois en fois. On remarque donc une plus grande ouverture, une meilleure participation ainsi que de plus en plus de "feed-back".

3.4.1.2 Les problèmes rencontrés

D'après Mlle Gervais, les problèmes rencontrés dans l'organisation des loisirs à l'école sont de deux ordres: de temps et d'espace.

Le temps des activités de loisirs pour les étudiants et étudiantes est pris sur l'heure du dîner ce qui empêche toute activité organisée avec suivi et continuité: il faut laisser aux élèves le temps de se servir et de manger ainsi que la liberté de disposer de leur temps libre lequel pour certains élèves, est relativement court.

Le problème espace concerne les activités où tous les élèves sont appelés à participer, telle l'activité "ciné-club": aucun endroit s'avère suffisamment spacieux pour réunir toute la clientèle de l'école.

Il faudrait ajouter à ces constatations de Mlle Gervais celle du directeur mentionnant qu'aucune activité ne peut être organisée dans

la cour à l'arrière de l'école: les sorties ne permettant pas l'accès des élèves directement dans cette cour.

3.4.1.3 Les loisirs à la maison ou à l'extérieur

D'après les réponses reçues, il semble que le jeune à la maison sait occuper ses loisirs avantageusement par des lectures, des travaux d'artisanat, des jeux de groupe ou autres.

Lorsque le jeune est intéressé à participer à des loisirs à l'extérieur, il doit: ou accepter de s'intégrer aux plus jeunes qui vont aux loisirs de fin de semaine à l'école ou affronter le service de transport en commun mis à la disposition des handicapés physiques.

Souvent l'un et l'autre ne lui conviennent pas et il attend des solutions qui lui permettront de se déplacer avec assez d'aisance avant de penser aux moyens de s'intégrer à des loisirs communautaires pour adultes.

3.4.2 L'évaluation de l'intégration aux services communautaires

Nous avons vu que l'intégration aux services communautaires pour les élèves de Joseph-Charbonneau autant à l'intérieur de l'école qu'à l'extérieur exige des conditions que peu d'élèves sont aptes à remplir.

Par contre, l'adaptation physique qui se fait actuellement des immeubles, des résidences, des trottoirs et autres pour en permettre l'accès aux handicapés en fauteuils roulants ainsi que l'amélioration du transport public pour handicapés physiques, en cours également, devraient permettre plus de facilité d'intégration autant pour les services déjà utilisés à l'école que pour les autres services tels ceux des banques, des postes, de magasinage,de restauration, de justice etc.

CHAPITRE IV

L'ETUDE DE LA SITUATION ACTUELLE DES ELEVES DE L'HOPITAL RIVIERE-DES-PRAIRIES EN SCOLARITE PROLONGEE CONCERNANT LEUR INTEGRATION AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

L'étude de la situation actuelle des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires.

INTRODUCTION

4.1 L'étude de la clientèle de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée

4.2 L'étude des loisirs des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée

4.3 L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée

4.4 L'évaluation de la situation actuelle des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires

Les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée sont des jeunes garçons et des jeunes filles dont les âges varient de 18 ans à 21 ans et que le service de pédagogie reçoit en vue de leur donner un support académique accru.

Ces jeunes peuvent être des résidents de l'Hôpital ou des externes en provenance de leur foyer, d'une famille d'accueil ou d'un foyer de groupe. Tous travaillent aux ateliers de l'Hôpital et reçoivent des cours de français et de mathématique donnés par du personnel du service de pédagogie.

SECTION 4.1

L'étude de la clientèle de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée

. Le dénombrement

4.1.1 Le dénombrement

Au chapitre IX de la première partie du document de travail

"Dossier scolarité prolongée" traitant de l'intégration du jeune en scolarité prolongée au monde du travail, nous avons vu que 13 élèves du service de pédagogie de l'Hôpital étaient âgés de 17 ans et plus (voir Tableau 12).

La sélection de ces jeunes pour un supplément de formation académique s'est faite, partie en raison de leur scolarisation antérieure, partie en raison de leur possibilité d'une intégration sociale.

Il aurait peut-être été intéressant de connaître le lieu de résidence des élèves externes afin de les situer en regard des lieux de loisirs communautaires, mais nous devons nous limiter à signaler que l'institution est sur le territoire de la Ville de Montréal et fait partie du district 7 du service des sports et loisirs.

SECTION 4.2

L'étude des loisirs des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée

- au service de pédagogie
- hors du service de pédagogie

4.2.1 Au service de pédagogie

Les élèves du secondaire du service de pédagogie reçoivent à l'occasion de cours en éducation physique, en natation ou autres, un entraînement aux jeux et sports. De plus, des activités socio-culturelles sont organisées pour eux. Signalons que diverses sorties éducatives viennent s'ajouter telles que: visite à la cabane à sucre, séances de quilles, visite de caserne de pompiers etc.

Les élèves en scolarité prolongée étant limités aux apprentissages du français et des mathématiques, aucune des activités ci-haut mentionnées ne peut leur être proposée sur les heures scolaires.

4.2.2 Hors du service de pédagogie

Les loisirs des résidents de l'Hôpital en dehors des heures de classe ou de travail sont organisés par le personnel de chacun des secteurs.

Ce personnel peut faire appel aux personnes qui appartiennent à la "discipline des loisirs" pour la planification de leurs loisirs à organiser ou simplement se rendre à la récréathèque où ces personnes sont à leur disposition.

Le personnel de la "discipline des loisirs" voit également à l'organisation de sorties collectives qu'il propose aux secteurs. Ces derniers sont libres d'y faire participer leurs jeunes.

Signalons que le personnel de la "discipline des loisirs" relève du Service des soins infirmiers.

SECTION 4.3

L'étude de l'utilisation des services communautaires par les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée

. les services aux élèves

4.3.1 Les services aux élèves

Les élèves du service de pédagogie, qu'ils soient en scolarité prolongée, au secondaire ou autres, ont droit aux mêmes services que tous les autres patients de l'Hôpital.

Dans les faits, rares sont les élèves qui feront une démarche en vue de rencontrer une personne du service médical ou professionnel: ce sont ordinairement les parents ou autres personnes de l'Hôpital qui communiquent avec ces services pour demander une consultation pour eux.

L'élève a quand même un certain apprentissage à l'utilisation des services de l'Hôpital du fait qu'il doit retourner plus ou moins souvent voir le spécialiste pour poursuivre un traitement ou autre, et ce en l'amenant à s'y rendre seul.

Par contre, l'élève en scolarité prolongée ne recevra aucune formation du service de pédagogie concernant l'utilisation des services communautaires dont il aura besoin pour son intégration scolaire et/ou sociale.

SECTION 4.4

L'évaluation de la situation actuelle des élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée concernant leur intégration aux loisirs et services communautaires.

- l'évaluation de l'intégration aux loisirs
- l'évaluation de l'intégration aux services communautaires

4.4.1 L'évaluation de l'intégration aux loisirs

L'élève en scolarité prolongée, comme on l'a vu précédemment, participe aux loisirs organisés ou acceptés par le personnel du secteur auquel il appartient: il n'est pas du ressort du service de pédagogie de le former à l'intégration aux loisirs.

Il est à souhaiter que lors de son intégration scolaire et/ou sociale il soit pourvu suffisamment d'habiletés et d'apprentissages aux loisirs pour s'y sentir à l'aise.

4.4.2 L'évaluation de l'intégration aux services communautaires

L'élève en scolarité prolongée devra compter également sur le personnel du secteur auquel il appartient pour faire son apprentissage à l'utilisation des services communautaires, le service de pédagogie n'ayant pas le mandat de lui donner cette formation.

CHAPITRE V

LA SITUATION ACTUELLE DES LOISIRS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ACCESSIBLES A LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE

La situation actuelle des loisirs et des services communautaires accessibles à la personne handicapée en scolarité prolongée.

INTRODUCTION

5.1 l'étude des loisirs accessibles aux personnes handicapées dans la communauté

5.2 l'étude des services communautaires offerts aux personnes handicapées

5.3 l'évaluation de la situation des loisirs et services communautaires dans la société.

Nous avons vu l'état de la situation actuelle, dans les écoles et dans les foyers, concernant l'intégration de l'élève en scolarité prolongée au monde du loisir et des services communautaires.

Les données recueillies tant dans les écoles que dans les foyers des élèves nous permettant de croire qu'en général on est assez bien renseigné sur les divers loisirs qui existent ainsi que sur les différents services mis à leur disposition.

Il est tout de même possible d'apporter sur ces sujets des renseignements qui viendront s'ajouter à ceux qu'on possède déjà et permettre plus de facilité d'intégration aux jeunes. Voyons ces données.

SECTION 5.1

L'étude des loisirs accessibles aux personnes handicapées dans la communauté.

- les organisations de loisirs
- les lieux de loisirs
- les loisirs

5.1.1 Les organisations de loisirs

L'élève en scolarité prolongée étant devenu un adulte en raison

de son âge chronologique, il est alors considéré par les organismes publics comme étant apte à faire les démarches nécessaires pour son inscription aux loisirs de son choix.

Ces loisirs sont alors ceux accessibles à tout adulte, qu'il s'agisse de sports, de sorties, d'activités socio-culturelles ou autres, mais on sait combien les élèves de nos écoles demeurent "handicapés" dans la réalité.

C'est donc dire que l'intégration au monde du loisir de l'élève handicapé en scolarité prolongée sera d'autant plus facile que le jeune fera partie d'une association ou regroupement de loisirs reconnu comme tel par une incorporation.

L'Association Régionale de Loisirs et de Sports pour handicapés de l'île de Montréal et de l'île Jésus a repertorié dernièrement 137 organismes répartis ainsi: 72 pour handicapés physiques et handicapés psychiques, 52 pour déficients mentaux ainsi que 13 pour handicapés visuels, sourds et muets.

Ces organismes comprennent les clientèles d'hôpitaux, de centres d'accueil, d'ateliers protégés, de clubs, d'associations de loisirs, d'écoles et autres sur les territoires de l'île de Montréal et de l'île Jésus.

Plusieurs écoles du Réseau des écoles spéciales sont membres de cette Association Régionale ainsi que certaines associations regroupant des parents d'élèves de nos écoles et peuvent profiter des services d'information, de formation, de promotion, de sensibilisation ou de concertation que cette association leur offre.

5.1.2 Les lieux de loisirs

Le lieu privilégié de loisirs pour l'élève en scolarité prolongée est l'école qu'il fréquente: c'est là qu'il y fait ses apprentissages, qu'il reçoit l'aide de moniteurs qui le comprennent et le stimulent,

qu'il se sent à l'aise. C'est aussi l'endroit où il sait s'y rendre le plus facilement.

Les associations ayant à coeur le bien-être des personnes handicapées physiques ou mentales mettent souvent leurs locaux à la disposition des jeunes pour des danses, des fêtes organisées ou autres. Il leur arrive également de faire appel à la ville dont elles font partie pour obtenir des locaux dans leurs Centres de loisirs ou dans des écoles pour l'organisation de leurs activités.

L'Association Régionale en collaboration avec le Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain, succursale Saint-Hubert et le Service des Loisirs et des Sports de la Ville de Montréal viennent de publier un "Guide Information Loisir-Montréal" à l'intention des personnes handicapées. Près de 350 lieux de loisir, de sport et de services communautaires y sont analysés.[1]

5.1.3 Les loisirs

Nous connaissons tous les jeux et sports qu'il est possible pour l'élève de pratiquer avec quelque succès non seulement avec ses pairs mais également avec d'autres adultes. Les listes de loisirs données dans l'étude de chacune des écoles sont suffisamment élaborées pour en donner un aperçu valable.

Outre les jeux et sports qu'il peut arriver à pratiquer plus ou moins bien, le jeune a la possibilité de sorties diverses, d'activités artisanales, de danses, d'organisations de soirées etc: autant de loisirs qu'il connaît grâce à l'école.

---

[1] Association régionale de loisirs et de sports pour handicapés de l'île de Montréal et de l'île Jésus,
"Guide Information Loisir-Montréal" à l'intention des personnes handicapées - 97 pages.

Il demeure un certain nombre d'activités qui font partie de l'actualité sportive ou culturelle et qu'on retrouve dans les pages de certains journaux ou en suivant la radio et la télévision. Nombre de spectacles que toute personne handicapée peut suivre ou visionner avec beaucoup d'intérêt sont donnés également avec force détails par les mass-média.

Mentionnons également les loisirs organisés par les associations pour personnes handicapées tels que danse, quilles, soupers communautaires, bazars, expositions, pique-niques etc. auxquels les jeunes handicapés peuvent participer.

Beaucoup de foyers se préoccupent de l'aspect "loisirs" de leurs jeunes handicapés et les font participer à des jeux de carte, des jeux de bingo, O.K.O., monopoly, des jeux de société, etc. ou voient à les amener à des spectacles, expositions, visites éducatives.

SECTION 5.2

L'étude des services communautaires offerts aux personnes handicapées

- services médicaux
- services sociaux
- autres services

5.2.1 Les services médicaux

Les services médicaux de toute sorte, qu'il s'agisse de ceux du médecin à son bureau, de la clinique médicale, du Centre local de ressources communautaires (C.L.S.C.) ou du Centre hospitalier (C.H.) sont à l'intention de toute personne qui les réclame. Pour avoir accès à ces services il suffit de présenter sa carte d'assurance-maladie.

Les soins accordés dans les Centres hospitaliers sont de tous genres mais sont répartis ordinairement selon la durée et la nature des soins. Les centres de courte durée comprennent ceux de soins généraux,

ceux de soins spécialisés et ceux de soins ultra-spécialisés. Les centres de soins prolongés sont pour convalescents ou pour malades à long terme.

Les soins prodigués dans ces centres hospitaliers sont des services assurés ou services gratuits, qu'ils soient donnés à l'urgence, en clinique externe ou en hébergement.

Par contre, les soins dentaires sont des soins assurés pour les enfants de moins de 16 ans, qu'ils soient donnés dans un établissement hospitalier ou en cabinet privé. Pour toute autre personne les services dentaires assurés ne sont donnés qu'en milieu hospitalier.

Les services médicaux donnés dans les C.L.S.C. sont moins développés que dans les hôpitaux. Ils sont axés sur la médecine préventive et la médecine communautaire: dépistage des maladies, distribution de vaccins, organisation de soins à domicile, etc.

Signalons qu'un certain nombre de Centres hospitaliers (C.H.) possèdent un département de santé communautaire (D.S.C.) lequel met en pratique une médecine qui, non seulement guérit la maladie, mais la prévient.

5.2.2 Les services sociaux

Comme pour les services de santé, la loi consacre le droit des Québécois de recevoir des services sociaux appropriés, compte tenu de l'organisation et des ressources des établissements qui dispensent ces services.

Deux types d'établissements dispensent des services sociaux: les Centres de services sociaux (CSS) et les Centres locaux de services communautaires (CLSC). Un CSS dispense uniquement des services sociaux alors qu'un CLSC donne à la fois des services médicaux et des services sociaux.

Il n'est guère possible de définir les services d'un CLSC: ce sont ordinairement les usagers qui en définissent la vocation. En plus de répondre aux demandes de soins et d'aide qui lui sont adressées, le CLSC a la mission de développer des programmes préventifs comme par exemple, la délinquance juvénile, la mauvaise alimentation, l'isolement des personnes âgées ou des handicapés, etc.

Le CSS est un établissement qui offre aux personnes et aux groupes qui ont des difficultés d'ordre social, l'aide requise pour les secourir. Il a pour objectif d'aider les personnes et les groupes à maintenir ou à accroître leur autonomie et leur capacité d'assumer leurs responsabilités.

Les besoins s'expriment par des demandes d'aide concrète: une aide familiale, le placement d'un enfant ou d'un adulte en centre d'accueil ou l'intervention de spécialistes en relations conjugales ou familiales; des informations sur les ressources disponibles, etc.

Le CSS assure d'abord des services de protection: services aux enfants dont la santé, le développement ou la sécurité sont en danger, et à leur famille; services aux jeunes en difficulté, aux adultes handicapés physiques et mentaux, et aux personnes âgées.

Le CSS assure la présence d'agents de services sociaux auprès d'organismes tels que les institutions d'enseignement, les centres hospitaliers et les tribunaux. Il effectue également des études pour déterminer les besoins de la population qu'il dessert en matière de services sociaux.

Mentionnons qu'en plus des établissements déjà cités, le réseau public des services de santé et des services sociaux comprend également le centre d'accueil (CA). Qu'il s'agisse de garderies, de centres de

transition, de centres de réadaptation ou de centres d'hébergement, chacun reçoit ordinairement sa clientèle par l'entremise du centre de services sociaux dont le placement est une des tâches importantes.[2]

5.2.3 Autres services

Il existe nombre d'autres services auxquels toute personne handicapée physique ou mentale peut faire appel ou utiliser à un moment ou l'autre tels les services de justice (policiers, aide juridique), de transport en commun, de communication, d'incendie, les services bancaires et postaux, les restaurants et autres commerces.

Ces services sont ceux les plus communément utilisés parce qu'ils touchent la vie régulière de toute famille ou de tout individu. De plus, leur vocation étant de servir le plus grand nombre d'individus possibles il faut s'attendre à ce qu'ils acceptent de s'adapter à la population des personnes handicapées en autant que celles-ci en revendiquent leurs droits.

D'autres services sont susceptibles d'être utilisés par les personnes handicapées mentalement ou physiquement tels ceux du notariat, de la psychologie, de la pastorale. Ces services de consultation personnelle touchent moins la préoccupation quotidienne et répondent à une clientèle particulière mais qui peut à l'occasion être aussi celle qui sort de nos écoles.

SECTION 5.3

L'évaluation de la situation des loisirs et services communautaires dans la société

- les loisirs
- les services communautaires
- l'intégration

---

[2] Editeur officiel du Québec, Ministère des communications, la documentation québécoise, "Guide du citoyen" collection l'Etat et le citoyen, Edition 1975 - 475 pages, édition 1977 - 530 pages.

5.3.1 Les loisirs

Le monde du loisir pour adultes à la ville de Montréal est suffisamment organisé pour permettre à toute personne handicapée d'y faire un choix et de participer.

Plusieurs organismes profitent des programmes offerts par l'entremise de l'Association Régionale ou réclament des services à leur municipalité pour se prévaloir de loisirs pour leur clientèle.

De plus, ces organismes participent aux réunions de l'Association Régionale ainsi qu'aux sous-comités de concertation avec la ville de Montréal et font valoir leurs points de vue.

Le Service de Loisirs et Sports de la ville de Montréal et probablement aussi ceux des autres villes s'efforcent de procurer à ces organismes les locaux requis pour leurs activités de loisirs ou encore leur réserve des temps de loisirs dans ses piscines, arénas et parcs sans parler d'accommodements financiers ou autres.

Les loisirs sont donc là, les services sont en place, les organisations se dévouent pour obtenir le plus de participation possible et malgré tout une certaine quantité de personnes handicapées ne participent d'aucune façon.

5.3.2 Les services communautaires

Ici également, les services offerts au public sont nombreux: services médicaux, services sociaux, services de consultation, services d'intérêt public.

Quand on constate tous les services médicaux mis à la disposition du public et ce, sans aucun déboursé sauf pour les services de dentistes après un certain âge, on ne peut que s'en réjouir et espérer que le public et spécialement les personnes handicapées en profitent.

Les services sociaux étant également un service consacré par une loi assurant à toute personne le droit de les utiliser et d'en être satisfait, il est normal que les établissements devant y répondre soient nombreux et variés. Reste à savoir à quel point le public, dont la personne handicapée, en est conscient et l'utilise.

Quand aux services d'intérêt public, tels qu'organisés dans notre ville, on peut constater assez facilement l'ampleur de leur organisation bien que les efforts déployés par chacun n'arrivent pas à satisfaire au même degré toutes les personnes qui doivent les utiliser.

Enfin, on n'a pas à évaluer ici pour la personne handicapée la quantité ou la qualité de certains services privés réservés à une clientèle particulière tels le notariat, la psychologie, la pastorale ou autre.

5.3.3 L'intégration

5.3.3.1 Les loisirs

La personne handicapée physiquement ou mentalement voudrait bien en tant qu'individu pouvoir s'intégrer dans divers groupements, soit aux loisirs qui lui plaisent ou participer à des activités sportives ou autres offertes au public.

Pour la personne handicapée mentalement les raisons de son incapacité d'intégration peuvent être multiples: le manque d'initiative, le manque de jugement, la gêne, la conscience qu'il a de ses déficiences, les rejets qu'il a trop souvent subis, le manque de motivation etc. Il perçoit sa déficience particulièrement dans l'organisation de son transport, dans la manipulation de son argent et dans ses communications avec autrui. Ajoutons que la famille est parfois une cause de son manque d'intégration par sa façon ou de lui éviter tout problème ou de le laisser à lui-même sans aide et sans motivation.

Pour la personne handicapée physiquement la raison première de son incapacité d'intégration se situe au niveau de l'appareil ou du handicap qui l'hypothèque et l'empêche de se transporter ou de faire les mouvements propres à quantité de sports ou exercices. Il s'aperçoit de plus qu'on le surprotège et qu'on a peur d'être responsable d'un accident à son égard, comme lui-même sent que son appareil ou son handicap ne sont pas les bienvenus. De plus, il a souvent le problème du transport ou de l'entrée en des endroits non appropriés pour handicapés en fauteuil roulant. Ajoutons ici aussi, que la famille est parfois une cause de son manque d'intégration par sa façon d'agir avec lui soit en le surprotégeant soit en ne lui fournissant pas l'aide nécessaire.

L'intégration de la personne handicapée ne peut être imposée aux personnes dites normales pas plus qu'on ne peut obliger une personne handicapée à s'intégrer à ces personnes. C'est une question de connaissance de l'autre, d'acceptation du handicap et de volonté pour les deux parties de composer en tant que personnes humaines.

Pour une bonne partie des élèves fréquentant les écoles touchées par cette étude, l'intégration aux loisirs en tant qu'individu ne s'avère pas possible et la solution semble être celle de la participation à une association particulière à son handicap soit personnellement ou soit par l'entremise des parents.

Certaines associations regroupent des parents et amis de handicapés et se font un plaisir d'accepter l'adhésion des jeunes handicapés comme membres. D'autres associations ont une section juvénile où les jeunes se sentent plus responsables et, avec l'aide de certains adultes, voient à organiser leurs loisirs.

5.3.3.2 Aux services communautaires

Si l'intégration du jeune handicapé physique ou mental aux loisirs publics n'est souvent possible que par l'adhésion à une association, il en est tout autrement pour son intégration aux services communautaires.

Quels que soient les services auxquels il fera appel, le jeune handicapé devra faire face lui-même à la situation et apprendre à s'organiser seul pour la majorité des cas où il devra les utiliser. La tâche ne sera pas toujours facile pour lui: il aura souvent à affronter des incompréhensions, des manques d'intérêt, des refus catégoriques, des exploitations mêmes.

Plusieurs handicapés devront par contre accepter de n'être soignés que dans certains hôpitaux, de n'être transportés que dans certains autobus spécialisés, et de se faire accompagner lorsqu'il s'agit d'opérer des transactions, rencontrer des professionnels, faire valoir leurs droits, etc.

CHAPITRE VI

LA SITUATION DESIREE POUR LA PERSONNE HANDICAPEE EN SCOLARITE PROLONGEE CONCERNANT SON INTEGRATION AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

La situation désirée pour la personne handicapée en scolarité prolongée concernant son intégration aux loisirs et services communautaires.

INTRODUCTION

6.1 la situation désirée pour les élèves du Centre Ste-Anastasie

6.2 la situation désirée pour les élèves du Centre Baril

6.3 la situation désirée pour les élèves de l'école Joseph-Charbonneau

6.4 la situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des-Prairies en scolarité prolongée.

Nous avons vu combien les écoles s'efforcent de donner aux élèves l'information et la formation nécessaires à la participation de leurs jeunes aux loisirs en vue de leur intégration à la société.

Il fut possible également de constater à quel point beaucoup de parents s'efforcent de donner à leur enfant handicapé une formation aux loisirs qui lui permette de se sentir "comme les autres".

L'étude de la situation actuelle concernant les loisirs accessibles aux personnes handicapées n'a fait ressortir aucun loisir particulier pour eux mais a permis de constater que maintes associations prenaient en charge l'organisation des loisirs pour handicapés physiques et mentaux.

Il reste à voir qu'est-ce qui manque aux jeunes, ou aux organismes qui voient à leur formation, pour qu'ils arrivent à participer activement aux loisirs et activités auxquels ils ont droit tout en travaillant à leur intégration sociale.

Cette intégration sociale comprenant également l'utilisation des services communautaires, il faudra voir qu'est-ce qui peut être amélioré chez la personne handicapée ou dans les divers services pour que cette intégration soit rendue accessible ou facilitée.

Dans le présent chapitre des solutions seront suggérées. Elles n'arriveront pas à solutionner tous les problèmes d'intégration du jeune handicapé aux loisirs et services communautaires mais il est à espérer qu'elles feront susciter chez les personnes et organismes oeuvrant dans ce domaine ce désir de les approcher le plus près possible de la normalisation.

Voyons ici comment le "Livre blanc sur le loisir au Québec" incite la population à travailler à l'intégration de la personne handicapée:

> "Enfin, en ce qui concerne les PERSONNES HANDICAPEES, on s'efforcera de réaliser l'intégration la plus poussée possible aux structures communautaires de loisir, une intégration qui permette cependant d'adapter les activités à la situation concrète de ces groupes de population. Tout handicap-physique, moteur, sensoriel ou mental - commande évidemment certaines approches particulières qui s'accomoderaient souvent bien de certains regroupements régionaux. Mais de telles préoccupations ne doivent toutefois pas entraîner une marginalisation des personnes handicapées.
>
> Certes, il ne s'agit pas d'intégrer pour intégrer, fût-ce par quelque souci de justice égalitaire. Il s'agit plutôt de permettre à toutes les personnes handicapées de vivre les véritables fins du loisir: la spontanéité, la liberté, la créativité, le plaisir, la détente. Dans cette perspective, on ne saurait ignorer une revendication majeure- et, à tout considérer, minimale - exprimée au cours de la consultation: rendre vraiment accessible aux personnes handicapées les lieux et les équipements de loisir". [3]

3- Gouvernement du Québec, Le ministre Claude Charron, Livre blanc sur le loisir au Québec, " On a un monde a récréer", Dépôt légal, 3e trimestre 1979. Bibliothèque nationale du Québec page 70.

SECTION 6.1

La situation désirée pour les élèves du Centre Ste-Anastasie

- concernant les loisirs
- concernant les services communautaires

6.1.1 Concernant les loisirs

6.1.1.1 L'information

L'information nécessaire à la participation de l'élève de Ste-Anastasie aux loisirs peut être donnée à l'élève pour le motiver mais on sait combien il demeure dépendant de la décision de ses parents.

Toute information en ce sens doit donc parvenir aux parents par l'entremise des enfants ou autrement. Il faudra parfois y ajouter insistance, rappel et même explications supplémentaires.

Il est donc à souhaiter que l'école continue son rôle d'informateur auprès des parents pour inciter ceux-ci à prendre les moyens nécessaires à l'organisation de loisirs et à voir à la participation des jeunes à ces loisirs ou à d'autres.

Ce rôle d'informateur se continuera également dans la transmission des informations en provenance des associations ou organismes qui offrent des loisirs ou activités à leurs jeunes.

6.1.1.2 La formation

L'école a déjà dans son horaire des périodes prévues pour l'organisation d'activités de loisirs individuelles ou de groupes et le personnel voit à promouvoir les loisirs propres à rendre le jeune plus habile dans ses activités.

Une collaboration entre le personnel de l'école, le comité d'école et l'association s'occupant des jeunes déficients mentaux pourrait s'établir pour coordonner leurs actions afin de trouver les loisirs qui permettront aux jeunes une intégration maximale aux adultes à la maison et à l'extérieur

6.1.1.3 La participation

Il serait à souhaiter que tous les jeunes de Ste-Anastasie puissent en arriver à participer à des loisirs à l'extérieur du foyer, même si ce n'étaient que ceux organisés par l'association de parents à savoir: les danses, le bowling,les samedis-loisirs.

Pour faciliter cette participation l'école pourrait se donner comme tâche d'épauler les efforts de l'association en offrant par exemple l'entraînement au transport public.

Le comité d'école pourrait également se donner la tâche d'inciter les parents à cette participation aux loisirs durant l'année scolaire et également durant les vacances d'été.

6.1.1.4 L'aide

On conçoit qu'un certain nombre de parents ont besoin qu'on leur vienne en aide si on veut que le jeune puisse participer aux loisirs, que ce soit une aide financière ou autre, et des organismes sont prêts à apporter leur concours en autant qu'on fasse appel à leurs services.

Les associations de parents ont donc tout avantage à poursuivre leur recherche d'organismes ou d'organisations propres à offrir des services d'aide ou de dépannage pour les parents en difficulté.

Il est par contre une aide qui devra être sollicitée par tous les organismes concernés autant au niveau de l'école que des parents consistant à réclamer de la Ville de Montréal l'aide nécessaire aux loisirs

des jeunes déficients mentaux de 16 ans et plus autant pendant l'année scolaire que durant les vacances d'été. "Catégorie rapidement isolée des projets de loisirs existants d'année en année dû à leur âge chronologique trop avancé, malheureusement non-admissible dans les parcs de la ville"[4].

6.1.2 Concernant les services communautaires

6.1.2.1 La formation

L'école, ainsi que les parents, voient à donner aux jeunes l'apprentissage de l'utilisation de certains services jugés prioritaires pour eux et attache moins d'importance à ceux dont il n'a pas un besoin immédiat: on pratiquera le jeune à utiliser seul le téléphone ou le transport en commun mais on ne voit pas l'utilité de le pratiquer à se rendre seul au C.L.S.C. ou à l'hôpital sauf s'il doit s'y rendre régulièrement pour des soins ou autres.

Le jeune débile moyen n'arrivera probablement jamais à une autonomie complète et nécessitera longtemps l'aide d'une personne ressource pour l'utilisation de plusieurs des services dont il aura besoin, par contre, comme il faut élargir le plus possible son champ d'autonomie il serait bon que l'utilisation des services communautaires serve en ce sens tout en espérant que cette utilisation atteindra son vrai but pour quelques jeunes

6.1.2.2 L'utilisation

L'utilisation des services communautaires par le jeune débile moyen risque de perturber les gens et de causer des situations étranges mais sa formation l'exigeant on ne peut se récuser.

---

[4] Francine Lemay et Louise Perreault, L'Ami du Déficient Mental Inc., Rapport du projet "Des 18 ans et plus" Eté 1980, page 1

L'école devra donc continuer à faire pression auprès des parents pour une action concertée dans l'utilisation des services communautaires les plus en usage et inciter pour étendre cette utilisation à des services moins reconnus d'utilité immédiate.

Il serait bon que les parents soient sensibilisés à la possibilité de faire appel personnellement ou par l'entremise de leur association à l'Office des personnes handicapées du Québec pour demander des améliorations aux conditions actuelles de services pour handicapés mentaux telles le transport pour handicapés, les services hospitaliers, les services de résidences, les services d'aide aux parents etc.

RECOMMANDATIONS

Il est donc recommandé:

- que l'école collabore étroitement avec l'association L'Ami de Déficient Mental et lui permette d'atteindre tous les parents afin de les inciter à faire participer leurs jeunes aux loisirs organisés.

- que l'école collabore avec la responsable des loisirs de l'A.D.M.I dans l'organisation des loisirs de fin de semaine et d'été pour les jeunes de Ste-Anastasie

- que l'école accentue l'apprentissage à des jeux de groupe permettant une intégration aux adultes tels que les jeux de cartes, le monopoly, le bingo, l'O.K.O., le jeu de dames etc.

- que l'école collabore avec les parents dans l'organisation de travaux simples d'artisanat à travailler à la maison

- que le comité d'école renseigne les parents régulièrement sur les spectacles, visites et autres sorties possibles pour leurs jeunes

- que l'école poursuive son travail d'apprentissage à l'autonomie des élèves par l'intégration aux services communautaires en impliquant de plus en plus les parents.

SECTION 6.2

La situation désirée pour les élèves du Centre Baril

. concernant les loisirs

. concernant les services communautaires

6.2.1 Concernant les loisirs

6.2.1.1 L'information

L'école se fait un plaisir de remettre aux jeunes, à leur intention et à celle des parents, les informations qu'elle reçoit en regard de loisirs organisés pour eux.

De plus, elle essaie par des sorties éducatives ou autres d'amener le jeune à connaître le plus d'endroits possibles à visiter par lui-même ainsi que des endroits où il pourra éventuellement s'intégrer en tant que apte à participer aux loisirs de groupe.

La recherche de **renseignements** pertinents à l'intégration de jeunes aux loisirs de toutes sortes est une tâche qu'elle s'est donnée, qu'elle **poursuit** avec **patience** et à laquelle elle devra faire participer les parents en tant que partenaires dans cette intégration du jeune.

6.2.1.2 La formation

Les loisirs au Centre Baril font partie de la vie de l'école mais sont également le sujet de cours particuliers avec programmes bien structurés.

Cette formation aux loisirs se veut la plus vaste possible mais demeure une activité réservée aux jours et heures de classe sauf pour ce qui est des organisations telles le camping, la classe-neige ou autres.

Il serait souhaitable que les jeunes puissent être formés à une intégration individuelle du loisir communautaire dans les districts où ils résident. Une approche pourrait être faite auprès des dirigeants de chacun des districts de sports et loisirs de la Ville pour établir un programme en ce sens.

Des personnes ou groupements pourraient également organiser des équipes ou clubs avec les élèves actuels et les anciens pour leur permettre de se former à des loisirs de groupes avec possibilité de rencontres avec d'autres équipes ou clubs.

6.2.1.3 La participation

Si le jeune participe facilement aux jeux, aux sports et autres activités de loisirs organisés à l'école, il n'en n'est pas toujours de même lorsqu'il est rendu à l'extérieur.

Le jeune du Centre Baril devrait pouvoir arriver à s'intégrer individuellement à certains loisirs organisés dans les districts de sports et loisirs de la Ville ou à ceux de certains groupements ou associations tels Les Compagnons de Montréal, L'Ami du Déficient Mental, Le Patro Le Prévost,etc.

Le comité d'école pourrait être sensibilisé à cette recherche de moyens propres à faire participer le jeune aux loisirs organisés ou voir la possibilité d'organisation de groupements de loisirs pour eux. Il adviendrait peut-être aussi à ce comité de trouver les moyens de stimuler les parents à faire participer leurs jeunes à des loisirs à la maison et à l'extérieur.

L'école, en collaboration avec le comité d'école, pourrait penser également à une formule de loisirs durant les vacances d'été et demander au service des loisirs et sports de la ville de Montréal de collaborer à cette organisation.

Lorsque dans le formulaire aux parents il était demandé "Croyez-vous qu'il serait intéressant pour votre enfant d'avoir d'autres loisirs?" on y lisait souvent des réponses manifestant le désir de loisirs organisés tels que:

clubs de jeunes
camping
excursions
voyages en train
pique-nique
théâtre en groupe
quilles organisées
danses organisées
loisirs en groupes

6.2.2 Concernant les services communautaires

6.2.2.1 La formation

L'élève du Centre Baril ne manque pas d'occasions de se familiariser avec l'utilisation des services communautaires et l'école devra poursuivre son travail de formation en ce sens afin que tous les élèves du Centre soient aptes à utiliser les services les plus essentiels.

Il serait bon que l'école incite les parents à faire connaître à leurs enfants les services communautaires essentiels auxquels ils font appel ainsi que ceux de leur quartier.

6.2.2.2 L'utilisation

Il est des services que le jeune utilise régulièrement, d'autres auxquels il fera appel occasionnellement, mais il est difficile de connaître à quel point il a intégré chacun des services auxquels il fait appel et l'école pourrait ajouter à son travail de formation celui d'une évaluation systématique de cette utilisation des services communautaires.

Il serait bon également que l'école, par son comité d'école, fasse connaître s'il y a lieu à l'Office des personnes handicapées du Québec les améliorations jugées nécessaires à la poursuite de l'intégration du jeune handicapé mental aux services communautaires.

RECOMMANDATIONS

Il est donc recommandé:

- que l'école voie la possibilité de faire parrainer les loisirs de ses jeunes par une association de loisirs ou autres

- que l'école rencontre les autorités des sports et loisirs de la Ville de Montréal pour tenter une intégration de ses jeunes, de 17 à 21 ans dans un district ou dans un centre paroissial

- que l'école en collaboration avec le comité d'école recherche les moyens propres à l'organisation de loisirs d'été pour les jeunes de Baril

- que l'école accentue l'apprentissage de jeux de groupe propres à une intégration aux adultes tels que: jeux de cartes, monopoly, jeux de dames,etc.

- que l'école collabore avec les parents à l'organisation de travaux d'artisanat à travailler à la maison

- que l'école incite de plus en plus les parents à rendre leurs jeunes aptes à utiliser les services communautaires de leur district et à signaler les problèmes rencontrés.

SECTION 6.3

La situation désirée pour les élèves de l'école Joseph-Charbonneau

. concernant les loisirs
. concernant les services communautaires

6.3.1 Concernant les loisirs

6.3.1.1 L'information

L'école Joseph-Charbonneau a commencé à recevoir des élèves à la fin de septembre 1979 dans une bâtisse qui venait d'être construite, c'est donc dire que toute information aux parents avait d'autres préoccupations durant cette première année d'opération que celle de l'intégration des jeunes aux loisirs.

Par contre, il est à prévoir qu'avec l'embauche d'une technicienne en loisirs à plein temps à l'école, cette information des loisirs à l'école ainsi que de ceux qui seront accessibles en dehors des heures de classe, sera fournie régulièrement aux étudiants et étudiantes ainsi qu'aux parents.

Cette information touchera donc aux loisirs donnés à l'école mais s'étendra sûrement à ceux organisés par la Ville de Montréal en collaboration avec Loisirs Soleil ainsi que ceux fournis par les associations suivantes:

. Associations de Loisirs pour Handicapés Physiques
. Centre de Loisirs Métropolitain pour Handicapés Visuels et Physiques
. Loisirs Le Grillon
. Association Régionale de Sports et Loisirs pour Handicapés de l'île Montréal et de l'île Jésus.
. Loisirs pour Handicapés

6.3.1.2 La formation

Nous avons vu que la formation aux loisirs comme tels se donne sur les heures libres du midi et que tout est coordonné pour que la participation des jeunes soit la meilleure possible.

Disons que cette formation donnée par la technicienne en loisirs ne touche aucunement la formation donnée en éducation physique et en natation, celle-ci relevant de cours spécifiques avec programmes appropriés. De même, plusieurs activités socio-culturelles pourraient faire l'objet de formation aux loisirs alors qu'elles sont données dans des cours réguliers.

Il resterait peut-être à l'école, en collaboration avec son comité d'école, de proposer aux parents des moyens permettant à leur jeune de continuer cette formation aux loisirs à l'extérieur de l'école par l'entremise des associations existantes.

6.3.1.3 La participation

Il a été mentionné que même si la participation des jeunes aux loisirs de l'école était très satisfaisante pour le temps donné, que des thèmes seraient proposés aux jeunes à chaque semaine pour motiver ceux qui auraient avantage à participer, et aux autres, à participer encore plus.

Quand à la situation désirée par les parents, leurs réponses à la question "Croyez-vous qu'il serait intéressant pour lui (pour eux) d'avoir d'autres loisirs? Lesquels par exemple?" laissent voir qu'ils sont favorables mais sont démunis quant à savoir lesquels. Quelques-uns ont signalé: sports d'hiver, suivre des cours, faire des voyages.

Quant aux responsables de résidences, les réponses sont très variées, voyons-les:

- loisirs qui permettraient une plus grande intégration sociale
- voir des pièces de théâtre, assister à des enregistrements de T.V., aller danser

. jouer aux échecs
. marche en fôret, films dans les cinémas, bowling à l'extérieur, spectacles genre marionnettes, clowns, etc.

Par contre, lorsqu'on demande à la technicienne en loisirs sa conception de la situation désirée, sa réponse sera à peu de choses près, celle-ci:

. il serait à désirer que l'organisation des loisirs du midi parte de la masse, c'est-à-dire des élèves eux-mêmes; qu'ils en viennent à se prendre en charge individuellement et en groupe

. il serait également souhaitable que l'émergence de projets, de thèmes, puissent accentuer les regroupements étudiants - étudiantes

. les élèves profiteraient certainement beaucoup d'échanges entre les écoles, avec des ligues, des associations; il serait bon que des projets puissent permettre des rencontres à l'extérieur.

Il aurait été appréciable de faire un sondage auprès des étudiants et étudiantes en scolarité prolongée de Joseph-Charbonneau pour connaître leur choix personnel quant aux loisirs auxquels ils aimeraient participer à l'extérieur de l'école mais une étude faite en 1979 chez les élèves de 14 ans et plus de l'école Victor-Doré y ayant touché, nous y référons le lecteur intéressé en ayant soin toutefois d'en extraire le paragraphe suivant:

" Parmi les activités offertes comme choix de réponses, 24 adolescents (sur 41) aimeraient faire d'autres activités. Ce sont les suivantes: a) sorties (cinéma, visites culturelles, concert, danse), b) appartenir à un groupe pratiquant un sport ou une activité, ex. échecs, baseball, artisanat. Les contraintes évoquées sont: a) personne ne peut les accompagner, b) le manque de transport, c) leur état physique, d) les barrières architecturales des édifices publics, e) la permission des parents, f) le manque d'argent et g) la gêne". [5]

---

[5] Louise Boucher et Renée Ricard - CSSMM Service social scolaire - Analyse des besoins d'hébergement des élèves de l'école Victor-Doré - Août 1979 - pages 13 et 35

6.3.1.4 L'aide apportée

Si l'on tient compte des contraintes évoquées par les étudiants pour une participation aux loisirs à l'extérieur de l'école et de la maison (voir extrait cité ci-dessus),il faudra que toute aide en vue de l'intégration de ces jeunes aux loisirs communautaires puisse en tenir compte.

Cette aide devra tenir compte également que le problème n'est pas récent si l'on en juge par une étude faite en 1972 sur une population de 1537 personnes de 15 ans et plus atteintes de limites physiques diverses dans la région de Montréal, étude donnée dans le Journal des Handicapés du Québec "Feux Verts" et reproduite dans le Dossier "Les handicapés dans la famille humaine" pages 28-29-30 et dont nous reproduisons les 2 tableaux suivants. [6]

LOISIRS A L'EXTERIEUR

TABLEAU XII

SORTIES	POP.
Au cinéma	54%
Aux expositions	35%
Au théâtre	32%
Jamais	30%

TABLEAU XIII

MEMBRE D'UN CENTRE	POP.
Participants	20%
Spectateurs	11%
Organisateurs	6%
Aucune appartenance	58%

6 Conférence catholique canadienne - Dossier publié à l'occasion de la journée nationale pour le respect de la vie -"Les handicapés dans la famille humaine" - 20 mai 1973

Par contre, cette aide aura l'avantage sur cette étude que la "Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées" aura été promulguée et que plusieurs mesures sont déjà appliquées telles le transport en commun pour handicapés, la diminution des barrières architecturales des édifices publics, l'aménagement des voies d'accès extérieures ainsi que la création de l'Office des Personnes Handicapées du Québec.

Il restera que beaucoup de parents auront besoin d'aide pour accepter les sorties de leurs jeunes adultes et leur en faciliter le déroulement; cette aide pourrait être du domaine des personnes ressources en provenance des C.L.S.C. ou d'associations pour handicapés.

Le comité d'école trouverait également un rôle d'aide envers ces étudiants et étudiantes d'abord en soutenant les parents dans leurs démarches puis en faisant les recherches de loisirs accessibles à la clientèle de Joseph-Charbonneau en dehors des heures de classe.

Il serait désirable également que les jeunes puissent profiter d'une aide de services bénévoles leur permettant cet accès aux loisirs et par le fait même leur accès à une intégration à la société.

Serait-il permis même de rêver qu'un jour le jeune adulte puisse profiter d'un endroit sûr et connu de ses parents où il pourrait découcher lorsqu'il voudrait profiter d'une soirée de loisirs à l'extérieur afin d'éviter des problèmes tels que le logement au 2e ou 3e étage.

6.3.2 Concernant les services communautaires

6.3.2.1 La formation

L'école se doit actuellement de former l'élève à une intégration aux services communautaires de l'école en premier lieu. Les élèves étant de niveaux différents, la tâche peut être de longue durée pour certains services.

Par contre, l'école verra également à poursuivre son information et sa formation aux jeunes en scolarité prolongée les plus aptes à une intégration aux services communautaires essentiels extérieurs à l'école, allant du simple magasinage à la consultation juridique.

Il est pensé que cette formation sera connue des parents et responsables afin qu'ils puissent collaborer dans le même sens.

6.3.2.2 L'utilisation

L'utilisation des services communautaires à l'école même, de façon autonome, est réalisable pour un certain nombre d'élèves et l'école s'efforce d'en augmenter l'efficacité auprès de toute sa clientèle.

Ce travail se poursuivra et devrait déboucher pour un certain nombre d'élèves, à l'utilisation de services communautaires à l'extérieur et particulièrement dans le quartier de résidence de chacun.

Cette intégration ne sera pas facile pour certains, mais il est des défis qu'il faut affronter quitte à sensibiliser son entourage au complet et même l'Office des Personnes Handicapées du Québec si nécessaire.

RECOMMANDATIONS

Il est donc recommandé:

- que l'école sensibilise les parents et les diverses associations pour handicapés physiques et autres au besoin qu'ont les élèves de 17 ans à 21 ans de loisirs de fin de semaine à leur niveau

- que l'école collabore avec ces associations pour l'organisation de loisirs durant les vacances d'été pour les élèves de 17 ans à 21 ans qui doivent rester en ville

- que l'école accentue l'apprentissage de jeux de groupe propres à une intégration aux adultes tels que: jeux de cartes, de dames, d'échecs, de monopoly etc.

- que l'école collabore avec les parents à l'organisation de travaux d'artisanat à travailler à la maison

- que l'école en collaboration avec le comité d'école et les associations soumette à l'Office des Personnes Handicapées les problèmes rencontrés en ce qui concerne le transport en commun, le refus de handicapés physiques à des cours, l'absence de loisirs organisés pour handicapés physiques graves de 17 ans à 21 ans

- que l'école informe le plus que possible les parents sur les possibilités de leur jeune à l'intégration aux services communautaires et les incite à continuer ce travail dans leur milieu en signalant à qui de droit les difficultés rencontrées.

SECTION 6.4

La situation désirée pour les élèves de l'Hôpital Rivière-des Prairies en scolarité prolongée

. concernant les loisirs et services communautaires

6.4.1 Concernant les loisirs et services communautaires

Toute information, formation ou apprentissage aux loisirs et services communautaires pour les élèves en scolarité prolongée de l'Hôpital ne relevant pas du service de pédagogie de l'Hôpital, il n'est pas dans les attributions de la présente étude d'en formuler une situation désirée pas plus que d'en suggérer des recommandations.

Il est par contre à espérer que toute démarche faite par l'établissement pour intégrer ces jeunes au secteur scolaire public et/ou à la société sera accompagnée d'une intégration aux loisirs municipaux ainsi qu'aux services communautaires de base.

CONCLUSION

L'état de la situation actuelle du loisir dans les écoles a laissé voir combien celles-ci se préoccupent de cette formation chez le jeune et combien ils espèrent que cette formation se répercute sur leur intégration au monde adulte.

Les parents sont sensibles au travail des enseignants en ce sens et veulent pour une bonne partie poursuivre cette formation avec les moyens à leur portée.

Des associations ayant pour membres des parents d'élèves du Réseau des écoles spéciales organisent pour eux des activités de loisirs et autres.

Tous ces efforts déployés pour venir en aide aux jeunes handicapés en regard de leurs loisirs permettent de les former, d'occuper leurs temps libres, de les épanouir en vue de leur intégration à la société, mais cette intégration reste à faire; qu'en sera-t-il demain?

La formation à l'utilisation des services communautaires n'a pas la même préoccupation partout et pour tous les services: on forme le jeune en regard du service qu'il devra utiliser dans un avenir immédiat.

L'intégration du jeune handicapé à la société demande qu'en plus de l'informer sur tous les services qu'il sera susceptible d'utiliser un jour on voit à lui rendre concret cette utilisation eu égard aux services à connaître.

RECOMMANDATIONS

. Il est recommandé que les écoles collaborent avec leur comité d'école pour réclamer de la ville de Montréal des loisirs pour leurs jeunes de 17 ans à 21 ans, en dehors des heures de classe et durant la période de vacances d'été

. Il est recommandé que des pressions soient exercées auprès de la ville de Montréal pour que les handicapés puissent s'intégrer aux loisirs offerts par le service des sports et loisirs de la ville de Montréal à des prix spéciaux

. Il est recommandé que des pressions soient faites auprès d'organismes tels que l'Office des Personnes Handicapées du Québec, le Ministère des Transports et la C.T.C.U.M. pour que les personnes handicapées physiques et mentales puissent jouir d'un service de transport adapté à leurs conditions

. Il est recommandé que les écoles amènent les parents à accorder le plus d'autonomie possible à leurs jeunes de 17 ans à 21 ans dans leur intégration aux loisirs et dans leur intégration aux services communautaires

. Il est recommandé que les écoles sensibilisent les services communautaires utilisés régulièrement par leurs élèves, au besoin d'une aide particulière au niveau du service autant qu'à d'autres niveaux.

REMERCIEMENTS

Cette deuxième partie du document me permet de remercier encore une fois les personnes qui m'ont assuré de leur collaboration.

Il me permet également d'y ajouter des remerciements à celle qui a écrit ces deux documents au dactylo et qui s'est pliée de bonne grâce à toutes les reprises que je lui ai imposées.

Il me fait donc plaisir de remercier:

- Mme Nicole Ranger-Durocher, responsable du projet, pour les conseils judicieux, la révision des textes et les corrections suggérées

- Les directeurs et le personnel des écoles touchées par le projet et tout spécialement les personnes qui me sont venues en aide dans la cueillette des données ou par l'apport de connaissances pertinentes

- Les parents et les responsables qui ont retourné un questionnaire complété et souvent accompagné de remarques intéressantes

- Les organismes qui m'ont fourni documentation et renseignements ainsi que le personnel rencontré

- Les directions d'écoles de la table de travail de la déficience mentale pour l'étude des données

- Les conseillers pédagogiques du R.E.S. pour leur collaboration personnelle et en groupe

- Mlle Yvonne Leduc, directeur du R.E.S. pour ses remarques judicieuses et l'acceptation du travail

- Mlle Céline Lafortune, secrétaire, pour son travail soigné

Je tiens à remercier également tous ceux qui, à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, ont permis la réalisation de ce Dossier scolarité prolongée et l'ont approuvé.

BIBLIOGRAPHIE

Association régionale de loisirs et de sports pour handicapés de l'île de Montréal et de l'île Jésus, "Guide information Loisir-Montréal" à l'intention des personnes handicapées - 97 pages

Editeur Officiel du Québec, Ministère des Communications, "Guide du citoyen", collection l'Etat et le citoyen, Québec 1975, 475 pages édition 1977, 530 pages

Gouvernement du Québec, le ministre Claude Charron, Livre blanc sur le loisir au Québec,"On a un monde a récréer", Dépôt légal, 3e trimestre 1979. Bibliothèque nationale du Québec 107 pages

Francine Lemay et Louise Perreault, L'Ami du Déficient Mental Inc., Rapport du projet "Des 18 ans et plus" Eté 1980, page 1

Louise Boucher et Renée Ricard - CSSMM Service social scolaire - Analyse des besoins d'hébergement des élèves de l'école Victor-Doré, Août 1979

Conférence catholique canadienne - Dossier publié à l'occasion de la Journée nationale pour le respect de la vie, "Les handicapés dans la famille humaine" 20 mai 1973

Association Canadienne pour les Déficients Mentaux, "Les loisirs, les bénévoles et les personnes déficientes mentales 12 pages

Ville de Montréal, Service des sports et loisirs, "Programme d'activités physiques et socio-culturelles" (dépliants saisonniers)

C.S.S.M.M., Service social scolaire, Etude réalisée dans le cadre du programme Jeunesse-Canada au travail, "Analyse du vécu familial des élèves fréquentant les centres spécialisés de la C.E.C.M." Eté 1977, 181 pages

Peggy Hutchison et John Lord - traduction française: Andrée Charbonneau et Renée Godbout, "Intégration Sociale et Loisirs" Comment favoriser l'insertion des personnes handicapées dans les services de loisirs génériques, Leisurability Publication Inc; 1979- 166 pages.

le service des sports
et loisirs de Montréal

DIVISION DES LOISIRS

districts
limites

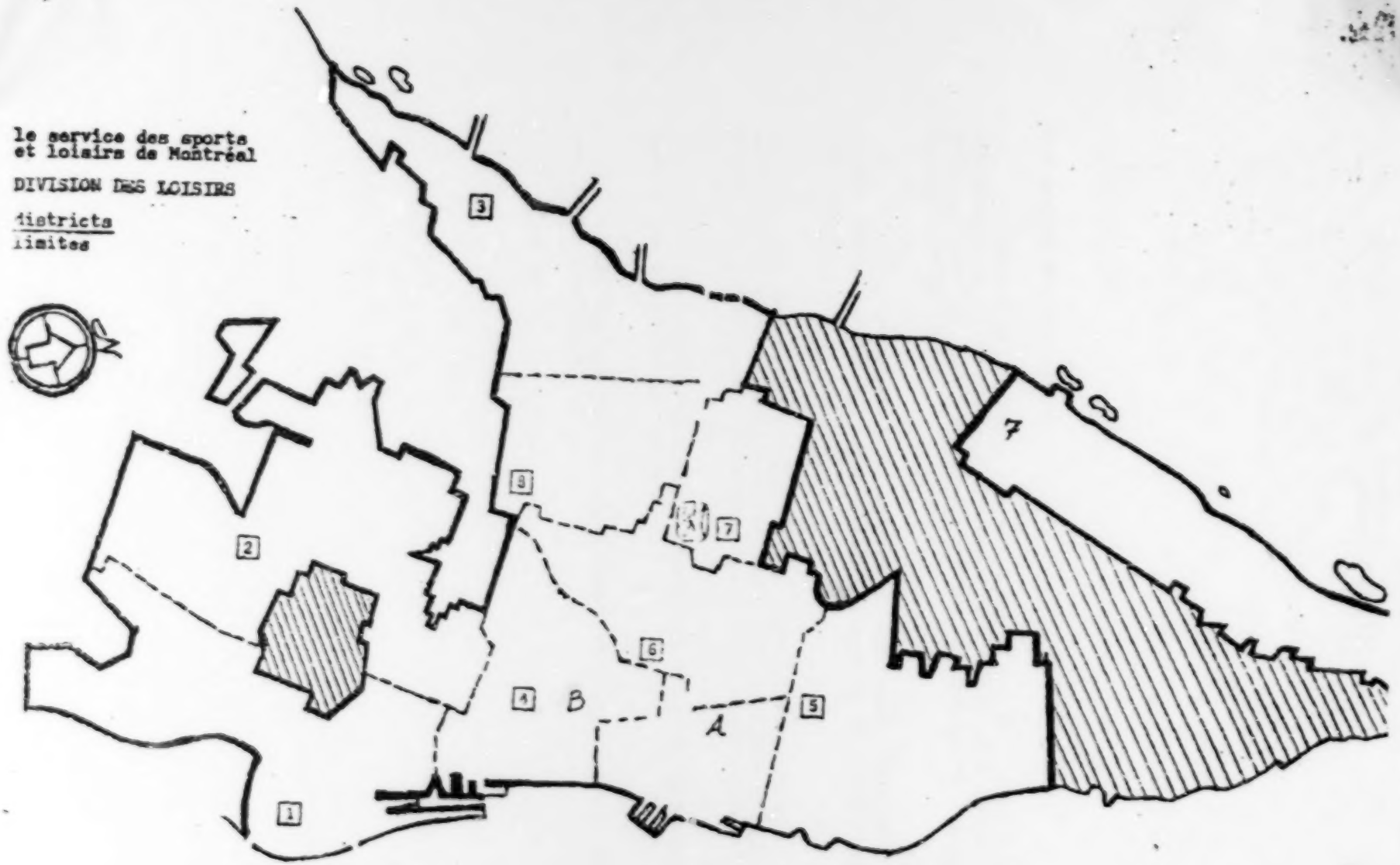

ANNEXE I

ANNEXE II

Aux parents et responsables,

Vous êtes sans doute au courant que la C.E.C.M. a affecté une personne à plein temps pour s'occuper du problème de la scolarité prolongée pour les jeunes handicapés mentaux et physiques de ses écoles en regard de la loi 9.

Monsieur Darveau qui a accepté ce poste nous a demandé notre collaboration pour mener à bien ce projet et nous la lui avons accordée avec plaisir.

Par contre, cette collaboration exige également la vôtre et nous comptons bien sur votre appui habituel pour compléter le questionnaire ci-annexé et nous le retourner dans les plus brefs délais.

Toute question ou remarque inscrite à la fin du questionnaire recevra une attention particulière.

Veuillez accepter nos remerciements et l'expression de nos sentiments distingués.

_____

directeur

Questionnaire aux parents

1- Nom de l'élève: _____

2- Ecole fréquentée: _____

3- Quel travail entrevoyez-vous pour lui après la scolarisation?

_____

_____

_____

4- Serait-il possible de connaître les loisirs de votre jeune:

a) jeux avec adultes:

_____

_____

_____

b) sports pratiqués (lesquels et où):

_____

_____

_____

c) sports suivis à la t.v., radio ou extérieur:

_____

_____

_____

d) danses (endroits):

_____

_____

_____

e) autres (visites, lectures, spectacles, etc):

_____

_____

_____

5- Croyez-vous qu'il serait intéressant pour lui d'avoir d'autres loisirs? Lesquels par exemple?

_____

_____

_____

6- Est-il pensable qu'un jour votre jeune pourra aller seul:

a) chez un dentiste _____

b) chez un médecin _____

c) à un C.L.S.C. _____

d) consulter un prêtre, un psychologue, un député _____

e) utiliser les services d'un policier _____

f) appeler les pompiers à bon escient _____

g) utiliser les services d'un notaire, d'un avocat _____

h) magasiner _____

7- D'après son âge, quel rang occupe votre jeune parmi vos autres enfants?

_____

_____

8- A-t-il des amis à l'extérieur du foyer? _____

_____

9- Reçoit-il une autre aide que celle des parents? Si oui, quel genre?

_____

_____

10- La famille peut-elle compter sur de l'aide à l'occasion? Si oui, quel genre? _____

_____

11- Croyez-vous que votre jeune est bien accepté des gens des environs? Si non, peut-on en connaître les raisons?

_____

_____

12- Croyez-vous qu'un jour votre jeune va pouvoir:

a) vivre en appartement de façon autonome? _____

b) travailler dans une industrie? _____

c) se marier? _____

REMARQUES:

_____ _____

adresse et No. de téléphone Signature

_____ _____ _____

personne Date

Questionnaire aux responsables

de résidences (familles d'accueil)
(foyers de groupe)
(centres d'accueil)

1- Nom du responsable ou de la maison: _____

_____

2- Nom des jeunes de 18 ans et plus qui fréquentent les écoles de la C.E.C.M.:

Nom: _____ école: _____

Nom: _____ école: _____

Nom: _____ école: _____

Nom: _____ école _____

(si plus, s.v.p. ajouter une liste)

3- Nom des jeunes qui sont susceptibles de réintégrer le foyer familial à la fin de la scolarisation:

Nom: _____

Nom: _____

4- Pour les autres, quel travail entrevoyez-vous pour eux après la scolarisation?

_____

_____

_____

_____

5- Serait-il possible de connaître les loisirs des jeunes que vous avez nommés ci-dessus ou non ?

Jeux avec stylimat: _____

_____

_____

sports pratiqués (lesquels et où)

sports suivis à la T.V., radio ou extérieur:

danses à l'extérieur (endroits):

autres (visites, lectures, spectacles etc):

6- Croyez-vous qu'il serait intéressant pour eux d'avoir d'autres loisirs? Lesquels par exemple?

7- Croyez-vous que vos jeunes sont bien acceptés des gens des environs? _____

Sinon, peut-on en connaître les raisons?

_____

_____

8- Croyez-vous qu'un jour ces jeunes vont pouvoir:

a) vivre en appartement de façon autonome? _____

b) travailler dans une industrie? _____

c) se marier? _____

REMARQUES:

_____
Signature

_____
Date